N° 75-001-XIF au catalogue

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

AOÛT 2003
Vol. 4, n° 8

- LA SYNDICALISATION ET LE SYSTÈME DE GRIEFS
- QUI PAYE L'AIDE DOMESTIQUE?
- FICHE : LA SYNDICALISATION

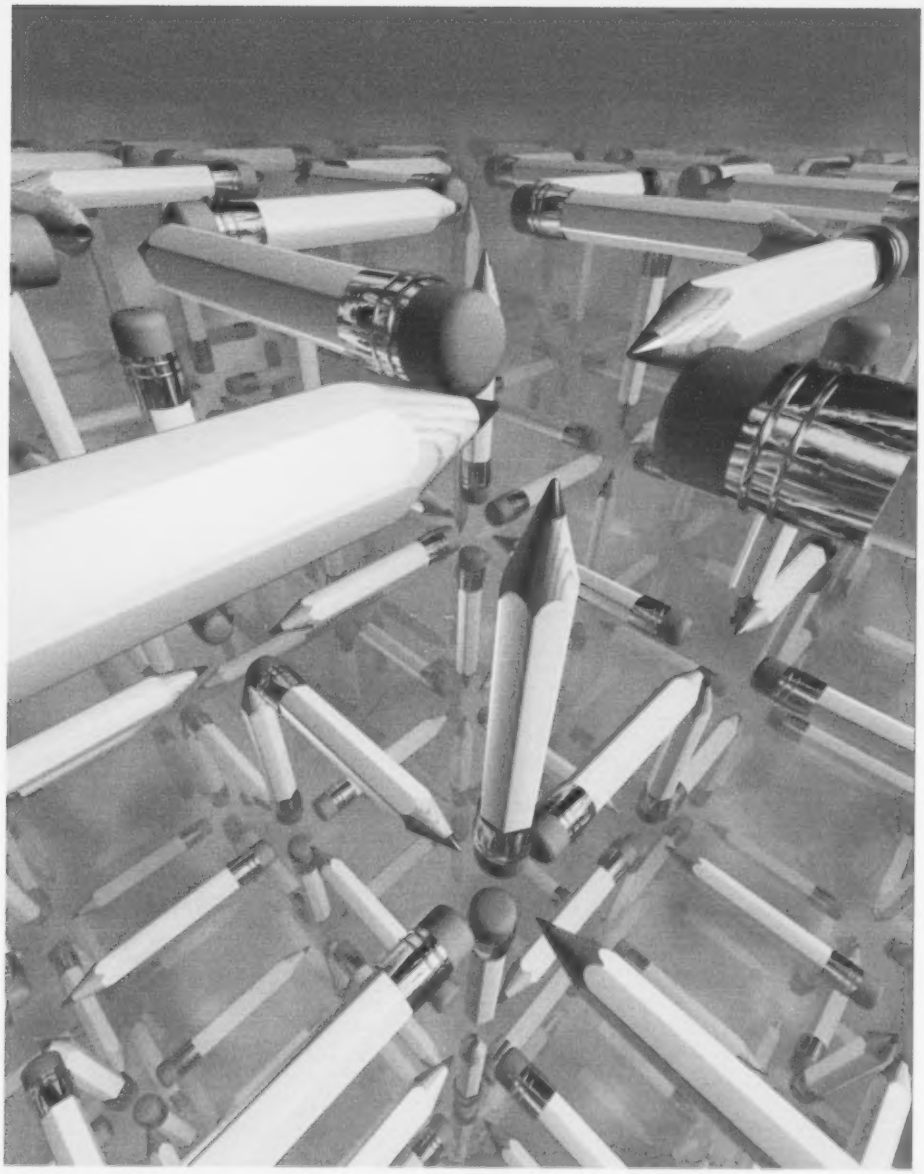

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

À votre service...

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : *L'emploi et le revenu en perspective*, 9-A6, Jean-Talon, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 (téléphone : (613) 951-4608; courriel : perspective@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	**1 800 263-1136**
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	**1 800 363-7629**
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	**1 800 700-1033**
Télécopieur pour le Progamme des bibliothèques de dépôt	**1 800 889-9734**
Renseignements par courriel	**infostats@statcan.ca**
Site Web	**www.statcan.ca**

Normes de service au public

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois et dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer sans frais avec Statistique Canada au 1 800 263 1136.

L'emploi et le revenu en perspective
(n° 75-001-XIF au catalogue; also available in English: *Perspectives on Labour and Income*, Catalogue no. 75-001-XIE) est publié trimestriellement par le ministre responsable de Statistique Canada. ©Ministre de l'Industrie, 2003.
ISSN : 1492-4978.

Prix : 5 $CAN l'exemplaire, 48 $CAN pour un abonnement annuel. Les prix ne comprennent pas les taxes de ventes.

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada, K1A 0T6.

Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
p	préliminaire
r	rectifié
x	confidentiel
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

Faits saillants

Dans ce numéro

La syndicalisation et le système de griefs

- Près de la moitié de l'ensemble des travailleurs ayant fait l'objet de l'Enquête sur le milieu de travail et les employés avaient accès à un système de griefs au travail en 1999. Le taux d'accessibilité était beaucoup plus élevé chez les travailleurs syndiqués (85 %) que chez les travailleurs non syndiqués (35 %).

- La probabilité d'avoir un système de griefs augmentait avec la taille de l'établissement — 44 % des petits établissements (moins de 20 employés) comparativement à 95 % des grands (plus de 500 employés).

- En 1999, environ 11 % des employés ayant accès à un système de griefs en ont déposé un. Le taux total des griefs déposés chez les travailleurs syndiqués, qui ont davantage accès au système, différait à peine de celui des travailleurs non syndiqués.

- Le règlement de griefs par un gestionnaire/superviseur ou par un comité de gestion était plus fréquent chez les travailleurs non syndiqués; chez les travailleurs syndiqués, des mécanismes plus formels (comité de gestion du travail ou arbitrage extérieur) étaient plus fréquents.

- Près de 6 personnes sur 10 ayant déposé un grief en 1999 ont perçu une amélioration de leur situation après grief — environ 7 travailleurs non syndiqués sur 10 et 5 travailleurs syndiqués sur 10.

- Quelque 91 % des travailleurs ayant accès à un système de griefs ont indiqué être satisfaits ou très satisfaits de leur emploi en général et 77 % affirmaient la même chose en ce qui a trait au salaire et aux avantages sociaux. Pour ceux n'ayant pas accès à un tel système, les pourcentages correspondants étaient légèrement plus faibles à 88 % et 72 %.

Qui paye l'aide domestique?

- Dans tous les types de ménages, les épouses consacrent beaucoup plus de temps que les époux aux travaux ménagers. Payer pour des services d'aide domestique est une façon de récupérer une partie de ce temps.

- La probabilité d'acheter des services d'aide domestique dépend du revenu du ménage et de la part qui revient à l'épouse. Les ménages à revenus élevés sont généralement plus susceptibles d'acheter des services d'aide domestique, tout comme les ménages à faibles revenus, si l'épouse gagne la plus grande part du revenu.

- Les ménages ayant une maison plus vaste, de jeunes enfants ou une épouse plus âgée, sont aussi plus susceptibles de payer pour des services d'aide domestique.

L'EMPLOI ET LE REVENU EN

PERSPECTIVE

LA REVUE PAR EXCELLENCE

sur l'emploi et le revenu de Statistique Canada

☐ **Oui, je désire recevoir L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE (N° 75-001-XPF au catalogue).**

Nous vous offrons encore plus!
Une réduction de 20 % sur un abonnement de 2 ans! Seulement 92,80 $ (taxes en sus)
Une réduction de 30 % sur un abonnement de 3 ans! Seulement 121,80 $ (taxes en sus)

Abonnez-vous aujourd'hui à *L'emploi et le revenu en perspective!*

BON DE COMMANDE

ENVOYEZ A
Statistique Canada
Gestion de la circulation
120, avenue Parkdale
Ottawa (Ontario)
Canada, K1A 0T6

COMPOSEZ
1 800 267-6677
Utilisez votre carte VISA ou MasterCard. De l'extérieur du Canada et des États-Unis et dans la région d'Ottawa, composez le (613) 951-7277

TÉLÉCOPIEZ AU
1 800 889-9734
(613) 951-1584

COURRIEL
order@statcan.ca

Veuillez ne pas envoyer de confirmation pour les commandes faites par téléphone/télécopieur.

Nom

Entreprise Service

Adresse Ville Province

Code postal Téléphone ( ) Télécopieur ( )

MODALITÉS DE PAIEMENT (cochez une seule case)

☐ Veuillez débiter mon compte : ☐ MasterCard ☐ VISA

N° de carte

Signature Date d'expiration

Détenteur de carte *(en majuscules s.v.p.)*

☐ Paiement inclus $

☐ N° du bon de commande

Signature de la personne autorisée

N° au catalogue	Titre	Abonnement	Canada ($ CA)	Quantité	Total $ CA
75-001-XPF	L'emploi et le revenu en perspective	1 an	58,00		
		2 ans	92,80		
		3 ans	121,80		

LES PRIX NE COMPRENNENT PAS LES TAXES DE VENTES.
Les clients canadiens ajoutent la TPS de 7% et la TVP en vigueur ou la TVH.
N° de TPS R121491807.
Le chèque ou mandat-poste doit être établi à l'ordre du *Receveur général du Canada.*
PF 097042

Total	
TPS (7%) - (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)	
TVP en vigueur (clients canadiens seulement, s'il y a lieu)	
TVH en vigueur (N.-É., N.-B., T.-N.)	
Frais de port : États-Unis 24 $ CA, autres pays 40 $ CA	
Total général	

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

La syndicalisation et le système de griefs

Ernest B. Akyeampong

Les travailleurs passent une bonne partie de leurs vies au travail. Pendant ce temps, des différends peuvent survenir avec les superviseurs. Comme dans d'autres domaines de la vie, un grand nombre de ces conflits peuvent être réglés au niveau individuel. Cependant, comme la relation entre l'employeur et l'employé n'est pas une relation d'égal à égal, le système de griefs peut être avantageux pour les employés, puisqu'il permet de les mettre davantage sur un pied d'égalité avec leur employeur, en leur donnant un plus grand sentiment d'aise et de contrôle. Les procédures en milieu de travail, mises en place pour protéger les employés de l'exploitation, des abus ou d'un traitement inéquitable de la part des employeurs, sont généralement connues sous le nom de système de griefs ou encore de mécanisme de règlement des conflits ou de plaintes (voir *Le système de griefs*).

On sait peu de choses sur la force de persuasion du système au Canada. De plus, il n'est pas facile de trouver des données sur les taux d'utilisation, les méthodes de résolution et les taux de règlements satisfaisants. Heureusement, l'Enquête sur le milieu de travail et les employés (EMTE) (voir *Source de données*) permet non seulement de faire de telles analyses, mais fournit aussi des renseignements utiles pour déterminer si les travailleurs syndiqués sont favorisés en matière d'accès et d'utilisation des systèmes de griefs. L'article examine aussi brièvement les taux de satisfaction d'emploi en général et la satisfaction face à la rémunération et aux avantages sociaux en particulier et si la présence d'un système de griefs au travail influence ces taux.

Accessibilité plus élevée chez les syndiqués

En 1999, environ la moitié (49 % ou 5,3 millions) des 10,8 millions d'employés visés par l'EMTE ont déclaré disposer d'un système de griefs au travail (tableau 1). Environ 3 millions (28 %) de ces employés ont affirmé appartenir à un syndicat ou être couverts par une convention collective[2]. Comme on pouvait s'y attendre, le taux d'accessibilité était beaucoup plus élevé chez les travailleurs syndiqués; dans l'ensemble, il était de 85 %, près de deux fois et demi le taux des travailleurs non syndiqués (35 %) (graphique A)[3]. L'avantage lié à l'appartenance à un syndicat se maintenait chez les deux sexes; dans tous les groupes d'âge, de professions et de secteurs d'activité; et à travers les régions.

Dans l'ensemble, ce sont les travailleurs professionnels qui affichaient les taux d'accessibilité les plus élevés (66 %), ainsi que les travailleurs des industries fortement syndiquées comme l'industrie de la fabrication primaire (67 %), des communications et autres services publics (74 %) et de l'enseignement et des services de soins de santé (71 %). À l'opposé, les taux les plus faibles se retrouvaient chez les groupes moins

Graphique A : Près de 9 travailleurs syndiqués sur 10 avaient accès à un système de griefs, comparativement à près de 4 travailleurs non syndiqués sur 10.

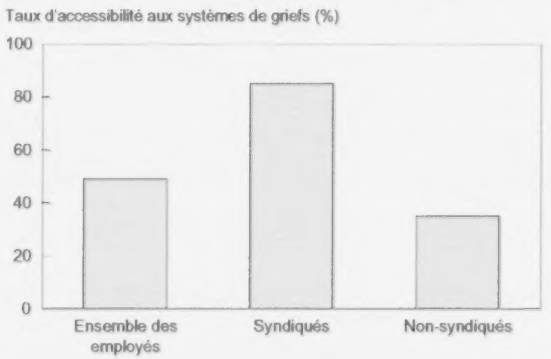

Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 1999

Ernest B. Akyeampong est au service de la Division des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut le joindre au (613) 951-4624 ou à perspective@statcan.ca.

Tableau 1 : Accessibilité au système de griefs

	Ensemble des employés		Syndiqués		Non syndiqués	
	En milliers	%	En milliers	%	En milliers	%
Les deux sexes	**5 259**	**48,8**	**2 559**	**85,1**	**2 700**	**34,8**
Hommes	2 583	50,0	1 287	84,9	1 296	35,5
Femmes	2 676	47,7	1 272	85,3	1 404	34,1
Âge						
Moins de 25 ans	347	32,5	110	64,3	237	26,4
25 à 44 ans	2 939	49,0	1 377	86,3	1 562	35,5
45 ans ou plus	1 972	53,1	1 072	86,4	901	36,5
Profession						
Gestionnaires	759	46,7	78	78,6	681	44,6
Professionnels	1 144	65,7	673	92,1	471	46,7
Personnel technique/métiers	1 930	45,9	1 066	82,2	865	29,7
Commercialisation ou ventes	303	33,5	72	74,7	231	28,6
Personnel de bureau/administratif	696	46,2	339	83,5	357	32,4
Travailleurs de la production sans métiers/certificats de compétence	427	53,6	331	87,5	96	22,9
Branche d'activité						
Foresterie, extraction minière, de pétrole et de gaz	89	47,8	41	86,3	47	34,4
Fabrication tertiaire à forte intensité de main-d'œuvre	225	45,2	132	80,1	93	27,9
Fabrication primaire	267	67,0	169	88,0	99	47,7
Fabrication secondaire	161	43,9	59	78,7	102	35,0
Fabrication tertiaire à forte intensité de capital	335	57,3	157	94,6	178	42,4
Construction	136	32,4	60	57,5	77	24,2
Transport, entreposage et commerce de gros	424	38,3	125	85,1	300	31,1
Communications et autres services publics	181	74,3	109	86,5	72	61,3
Commerce de détail et services aux consommateurs	905	34,9	235	69,3	670	29,7
Finance et assurances	265	52,3	52	82,0	213	48,0
Services immobiliers, de location et de location à bail	59	32,5	F	70,5	35	23,5
Services aux entreprises	352	35,2	64	77,6	288	31,4
Enseignement et services de soins de santé	1 658	70,8	1 213	90,9	445	44,2
Information et industries culturelles	202	57,7	119	90,3	83	38,0
Région						
Atlantique	351	49,4	174	89,7	177	34,2
Québec	1 265	49,2	808	83,0	457	28,6
Ontario	2 115	49,2	811	87,3	1 305	38,8
Manitoba et Saskatchewan	362	49,1	194	84,2	168	33,1
Alberta	500	45,1	184	88,9	316	35,1
Colombie-Britannique	666	49,2	389	82,0	276	31,4

Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 1999

Le système de griefs

Un grief peut être défini comme étant une plainte, souvent formulée par écrit, demandant réparation de la direction pour une injustice perçue. La plainte peut être effectuée directement par le(s) travailleur(s) s'estimant lésé(s) ou par son (leur) syndicat. L'injustice peut résulter d'une violation des dispositions d'une convention collective, d'une loi fédérale ou provinciale ou simplement des droits de l'employé en vertu des politiques ou des pratiques de l'entreprise. Les griefs les plus fréquents portent sur la rémunération (y compris la rémunération des heures supplémentaires et d'intérim); les congés spéciaux; les avis de suspension, de congédiement ou de réprimande; la discrimination et le harcèlement; ainsi que les évaluations de rendement.

Habituellement, les procédures énoncent clairement les étapes à suivre pour obtenir un règlement. En général, la première étape consiste à présenter une plainte, de vive voix ou par écrit, au supérieur immédiat. Si l'affaire n'est pas réglée à ce niveau, la plainte est renvoyée à un comité de gestion. La plupart des cas concernant les travailleurs non syndiqués ne vont généralement pas au-delà de ce niveau; cependant, il arrive que certaines plaintes, particulièrement celles touchant les travailleurs syndiqués, aillent plus haut — un comité patronal-syndical ou même en arbitrage extérieur. Des délais sont généralement stipulés pour chaque niveau. Le pouvoir final de décision pour le règlement de la plainte est indiqué dans la plupart des politiques des entreprises ou des conventions collectives[1].

syndiqués, comme les jeunes (moins de 25 ans, 32 %), les travailleurs du secteur de la commercialisation ou des ventes (34 %), ceux de la construction, ainsi que ceux des services immobiliers et services de location et de location à bail (32 % dans chaque cas).

Seule l'Alberta, la province la moins syndicalisée, avait un taux d'accessibilité (45 %) inférieur à la moyenne nationale globale; le taux de chacune des cinq autres régions était identique à la moyenne nationale.

Accessibilité plus fréquente dans les grandes entreprises

Près de 48 % des 718 000 établissements visés par l'EMTE ont affirmé avoir un système de griefs. La probabilité de la présence d'un système de ce genre dans le milieu de travail augmentait avec la taille de l'établissement et présentait également une corrélation positive avec la présence d'un syndicat (Akyeampong, 2000)[4]. Par exemple, 44 % des petites entreprises (moins de 20 employés) ont signalé avoir un système de griefs, par rapport à 95 % des grandes entreprises (plus de 500 employés); ces dernières sont également plus souvent syndicalisées (graphique B). En outre, plus l'entreprise est grande, plus fortes sont les chances qu'elle ait un système formel de griefs — c'est-à-dire un système qui comporte la présentation du grief par écrit et une procédure détaillée, étape par étape, pour le règlement. Au contraire, plus l'entreprise est petite, plus fortes sont les chances qu'elle dispose d'un régime informel, c'est-à-dire qu'habituellement, une plainte est déposée de vive voix ou par écrit et elle est souvent réglée par le superviseur ou le gestionnaire.

Taux d'utilisation semblables chez les travailleurs syndiqués et non syndiqués

Environ 11 % (570 000) des plus de 5 millions d'employés disposant d'un système de griefs en ont déposé un en 1999 (tableau 2). Indépendamment de l'appartenance à un syndicat, les taux d'utilisation les plus élevés ont été enregistrés pour les jeunes (18 %), les travailleurs de la production sans métiers ni certificats de compétence (20 %), les employés du secteur de la fabrication tertiaire à forte intensité de main-d'œuvre (16 %) et les travailleurs de l'Alberta (14 %). Les taux les plus faibles ont été enregistrés chez les gestionnaires et les professionnels (7 % dans chaque cas) et dans le secteur de la finance et des assurances (6 %).

De toute évidence, l'accès ne va pas nécessairement de pair avec le recours à la procédure. Par exemple, même si les travailleurs syndiqués ont un plus grand accès aux systèmes de griefs et un intérêt plus élevé pour la procédure, leur taux global d'utilisation (11,2 %) se rapprochait beaucoup de celui des travailleurs non syndiqués (10,5 %). Même si la raison pour laquelle les taux sont semblables n'est pas immédiatement apparente, une accessibilité accrue et donc une utilisation du système plus grande pour les travailleurs syndiqués peuvent contribuer à l'amélioration des pratiques en matière de relations humaines de la part des employeurs, de sorte que les griefs sont moins nombreux.

De plus, les tendances du recours au système de griefs par les travailleurs syndiqués ou non ne semblent pas clairement tranchées. Dans certains groupes, comme

Source de données

L'Enquête sur le milieu de travail et les employés (EMTE) est une initiative conjointe de Statistique Canada et de Développement des ressources humaines Canada dont l'objectif est d'examiner la façon dont les employeurs et leurs employés réagissent à l'évolution d'un environnement concurrentiel et technologique. Les résultats de l'enquête nous informent sur la relation entre les pratiques d'emploi d'une entreprise et sa performance, en plus de nous fournir une image détaillée des effets de la technologie, de la formation et des pratiques de gestion des ressources humaines. L'enquête est unique en ce sens que les employeurs et les employés sont reliés au niveau des microdonnées — les employés sont sélectionnés parmi les milieux de travail de l'échantillon. Ainsi, les informations des employeurs et des employés sont disponibles dans un même cadre. Comme l'EMTE est une enquête longitudinale, les chercheurs peuvent se pencher sur les résultats des employeurs et des employés au fil du temps.

L'échantillon de 1999 se composait de 6 400 établissements et de 24 000 employés. Les secteurs des administrations publiques, de l'agriculture, de la pêche et du piégeage ainsi que les ménages privés sont exclus de l'EMTE.

Graphique B : La probabilité d'avoir un système de griefs augmente avec la taille de l'établissement.

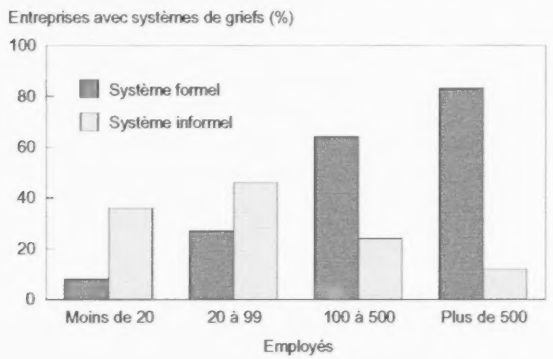

Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 1999

Tableau 2 : Utilisation* des systèmes de griefs

	Ensemble des employés		Syndiqués		Non-syndiqués	
	En milliers	%	En milliers	%	En milliers	%
Les deux sexes	**570**	**10,8**	**286**	**11,2**	**284**	**10,5**
Hommes	279	10,8	147	11,4	133	10,2
Femmes	290	10,8	139	10,9	151	10,8
Âge						
Moins de 25 ans	61	17,6	9	8,1	52	22,1
25 à 44 ans	349	11,9	180	13,1	170	10,8
45 ans ou plus	159	8,1	97	9,0	62	6,9
Profession						
Gestionnaires	51	6,7	F	F	50	7,3
Professionnels	81	7,1	41	6,1	40	8,5
Personnel technique/métiers	221	11,4	134	12,6	87	10,1
Commercialisation ou ventes	50	16,5	9[E]	11,9	41[E]	18,0
Personnel de bureau/administratif	82	11,8	52	15,2	30	8,5
Travailleurs de la production sans métiers/certificats de compétence	85	19,9	49[E]	14,9	35	37,1
Branche d'activité						
Foresterie, extraction minière, de pétrole et de gaz	12	13,0	8	20,1	3[E]	6,8
Fabrication tertiaire à forte intensité de main-d'œuvre	36	15,9	22[E]	16,6	14	14,9
Fabrication primaire	37	13,9	27	16,1	10	10,2
Fabrication secondaire	16	10,1	8[E]	14,2	F	F
Fabrication tertiaire à forte intensité de capital	F	F	F	F	11[E]	6,0
Construction	17	12,3	4[E]	7,4[E]	12[E]	16,2[E]
Transport, entreposage et commerce de gros	57	13,4	22	18,0	35	11,5
Communications et autres services publics	24	13,0	16	14,9	7	10,1
Commerce de détail et services aux consommateurs	106	11,7	20[E]	8,6[E]	86	12,8
Finance et assurances	16	6,2	7	12,7	F	F
Services immobiliers, de location et de location à bail	7[E]	11,3[E]	F	F	F	F
Services aux entreprises	41	11,8	5[E]	8,4[E]	36[E]	12,5
Enseignement et services de soins de santé	143	8,6	104	8,6	39	8,7
Information et industries culturelles	18	8,7[E]	9	7,5	9[E]	10,5[E]
Région						
Atlantique	35	9,9	15	8,7	20	11,1
Québec	114	9,0	81	10,0	33	7,3
Ontario	243	11,5	105	13,0	138	10,6
Manitoba et Saskatchewan	43	11,8	25	12,8	18	10,7
Alberta	69	13,9	16	8,7	53	16,9
Colombie-Britannique	65	9,8	44	11,3	22	7,8

Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 1999
* *Utilisateurs comme pourcentage de ceux ayant accès à un système de griefs.*

celui des jeunes, des travailleurs de la production sans métiers ni certificats de compétence et de ceux de l'Alberta, le taux d'utilisation était beaucoup plus élevé chez les travailleurs non syndiqués. Dans d'autres groupes comme les travailleurs de la foresterie, l'extraction minière, de pétrole et de gaz, ainsi qu'en Colombie-Britannique, c'est l'inverse qui était vrai. Il est intéressant de constater que les jeunes et les travailleurs de l'Alberta affichaient les taux d'accessibilité les plus faibles, mais les taux d'utilisation les plus élevés.

Les procédures formelles par rapport aux informelles

En général, près de la moitié des griefs ne vont pas au-delà du niveau du superviseur ou du gestionnaire. Parmi les 570 000 griefs déposés en 1999, 46 % ont été réglés à l'amiable à ce niveau (tableau 3). Près de 16 % ont été examinés par un comité de gestion, 22 % par un comité patronal-syndical et 9 % par un arbitre de l'extérieur. D'autres mécanismes ont été utilisés dans 20 % des cas.

La méthode de règlement utilisée dépend en partie de la procédure en place et de la nature du grief. Des différences marquées ressortaient en ce qui concerne les mécanismes utilisés par les travailleurs syndiqués et non syndiqués. Les procédures plus informelles (particulièrement le gestionnaire/superviseur ou un comité de gestion) étaient plus fréquemment utilisées par les travailleurs non syndiqués; en fait, dans de nombreux milieux de travail non syndiqués, les recours se limitaient à ces deux niveaux. Par ailleurs, les mécanismes plus formels (comité patronal-syndical ou arbitrage) étaient la norme pour les employés syndiqués. Ainsi, en 1999, huit travailleurs non syndiqués sur dix ont vu leurs griefs examinés de façon informelle par un superviseur/gestionnaire ou par un comité de gestion, comparativement à 5 travailleurs syndiqués sur 10. À l'opposé, un peu plus de 5 travailleurs syndiqués sur 10 ont vu leurs griefs examinés par un comité patronal-syndical ou un

Tableau 3 : Méthodes de résolution de griefs

	Ensemble des employés	Syndiqués	Non syndiqués
		%	
Méthode utilisée			
Informelle, par le gestionnaire/ superviseur	45,9	29,7	62,2
Comité de gestion	15,5	15,3	15,8
Comité patronal-syndical	21,9	36,1	7,6
Arbitre extérieur	9,3	15,3[E]	3,2
Autre	20,4	22,5	18,4

Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 1999
Note : L'addition des pourcentages donne plus de 100 étant donné l'utilisation de plus d'une méthode pour certaines ententes.

arbitre de l'extérieur, comparativement à seulement 1 travailleur non syndiqué sur 10, la plupart dans des établissements plus vastes.

Les non syndiqués plus susceptibles de voir une amélioration ultérieure de leur situation

Environ 61 % des employés ayant déposé un grief en 1999 ont constaté une certaine amélioration ultérieure (tableau 4). Dans l'ensemble, les hommes étaient plus susceptibles que les femmes d'indiquer une amélioration (70 % par rapport à 53 %). Parmi les grandes professions, les gestionnaires venaient au premier rang (84 %), peut-être parce qu'ils jouent invariablement un grand rôle dans le système de griefs. Ce sont les répondants du domaine de la commercialisation ou des ventes qui ont signalé le moins d'amélioration (39 %). Un pourcentage beaucoup plus élevé que la moyenne de travailleurs de la construction (84 %) et de travailleurs de la région de l'Atlantique (71 %) ont indiqué une amélioration.

En dépit du soutien dont les travailleurs syndiqués ont bénéficié de la part de leur syndicat pendant le grief (par l'entremise des délégués syndicaux, par exemple), ils étaient moins nombreux que les travailleurs non syndiqués à avoir signalé une amélioration ultérieure (54 % par rapport à 68 %). Les explications possibles à cette anomalie ne sont pas disponibles d'emblée. Elles peuvent découler partiellement des différentes questions faisant l'objet de griefs déposés par les deux groupes — information non-disponible dans l'EMTE. En d'autres termes, les questions faisant l'objet de griefs de la part de travailleurs non-syndiqués peuvent être plus faciles à résoudre. Il est impossible de vérifier l'influence des mécanismes de résolution utilisés, puisque les personnes déposant des griefs n'ont pas accès à tous les mécanismes et aussi parce que certains plaignants ont utilisé plus d'un mécanisme.

Les travailleurs ayant des recours en cas de griefs plus satisfaits de l'emploi, de la rémunération et des avantages sociaux

La satisfaction globale face à l'emploi dépend de divers facteurs, notamment la rémunération et les avantages sociaux, la nature du travail, les conditions physiques de travail, les relations avec le patron et les collègues, la stabilité d'emploi, les perspectives de promotion et les modalités de travail (par exemple, travail par quart, contractuel, saisonnier ou sur appel). De la même façon, la satisfaction face à la paye dépend en partie des exigences du travail et de l'adéquation avec les compétences ou la scolarité. Finalement, la satisfaction à l'égard des avantages sociaux repose sur divers facteurs, y compris leur nombre et la nature de ces derniers (Akyeampong, 2002; Fang et Verma, 2002; Marshall, 2003).

Même si la satisfaction professionnelle comporte plusieurs aspects, on s'attendrait — toutes choses égales par ailleurs — à une satisfaction plus élevée chez les travailleurs disposant de recours en cas de griefs. Les données de l'EMTE montrent, en effet, une satisfaction légèrement plus élevée face à l'emploi chez ces travailleurs. En 1999, environ 91 % d'entre eux ont affirmé qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits de leur emploi en général, par rapport à 88 % des travailleurs n'ayant pas accès à ce recours (tableau 5). Les taux étaient identiques chez les syndiqués et les non syndiqués.

Les taux de satisfaction à l'égard de la rémunération et des avantages sociaux étaient généralement plus faibles que les taux de satisfaction face à l'emploi. Encore là, un pourcentage légèrement plus élevé de travailleurs ayant un recours en cas de grief (77 %) ont affirmé être satisfaits ou très satisfaits de leur rémunération et de leurs avantages sociaux, par rapport à 72 % de ceux n'ayant pas de recours. Il n'y a pratiquement aucune différence entre les travailleurs syndiqués et non syndiqués à ce chapitre.

Tableau 4 : Taux* de succès de résolution de griefs

	Ensemble des employés	Syndiqués	Non syndiqués
		%	
Les deux sexes	**61,1**	**54,0**	**68,3**
Hommes	70,0	58,3	82,8
Femmes	52,6	49,5	55,5
Âge			
Moins de 25 ans	48,4	70,7	44,6
25 à 44 ans	61,3	51,3	72,0
45 ans ou plus	65,6	57,6	78,2
Profession			
Gestionnaires	83,9	F	85,5
Professionnels	59,4	41,3	77,8
Personnel technique/métiers	62,6	51,8	79,2
Commercialisation ou ventes	38,7[E]	63,6	33,5
Personnel de bureau/administratif	65,8	59,6	76,4
Travailleurs de la production sans métiers/certificats de compétence	54,0	63,8	F
Branche d'activité			
Foresterie, extraction minière, de pétrole et de gaz	76,9	78,3	73,4
Fabrication tertiaire à forte intensité de main-d'œuvre	59,6	50,2	74,7
Fabrication primaire	70,1	64,0	86,4
Fabrication secondaire	75,5	66,3	85,1
Fabrication tertiaire à forte intensité de capital	68,3	68,8	66,7
Construction	83,5	64,8	90,2
Transport, entreposage et commerce de gros	68,7	51,4	80,0
Communications et autres services publics	65,9	63,1	72,4
Commerce de détail et services aux consommateurs	57,7	60,1	57,1
Finance et assurances	53,3	F	66,4
Services immobiliers, de location et de location à bail	47,8[E]	F	F
Services aux entreprises	64,7	49,2	66,9
Enseignement et services de soins de santé	52,6	46,3	69,7
Information et industries culturelles	47,5[E]	35,1[E]	60,1[E]
Région			
Atlantique	71,0	56,3	82,3
Québec	54,6	53,2	58,0
Ontario	63,7	61,5	65,4
Manitoba et Saskatchewan	58,4	47,3	73,6
Alberta	67,1	55,4	70,7
Colombie-Britannique	53,1	40,1	79,7

Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 1999
* *Pourcentage de personnes déposant un grief indiquant une amélioration ultérieure.*

On a également demandé aux employeurs qui ont un système de griefs en milieu de travail de dire ce qu'ils pensaient des relations patronales-employes[5]. Environ 92 % ont dit qu'elles étaient bonnes, 8 % qu'elles étaient passables et seulement quelques-uns qu'elles étaient médiocres. La présence d'un syndicat semble avoir un effet légèrement négatif. Dans les milieux de travail ayant un système de griefs, mais pas de syndicat, 92 % des employeurs estimaient que les relations patronales-employés étaient bonnes, par rapport à un peu moins de 88 % des employeurs dans les milieux où un syndicat était présent.

Résumé

En 1999, environ la moitié des 10,8 millions d'employés visés par l'Enquête sur le milieu de travail et les employés ont déclaré avoir un système de griefs au travail. Environ 85 % des travailleurs syndiqués avaient accès à un système de griefs, comparativement à 35 % des travailleurs non syndiqués. Cet avantage des travailleurs syndiqués se maintenait selon l'âge, le sexe, la profession, le secteur d'activité et la région. La probabilité de disposer d'un système augmentait avec la taille de l'établissement.

Quelque 11 % de ceux ayant accès à un système de griefs en ont déposé un en 1999. Cependant, l'accès ne va pas nécessairement de pair avec l'utilisation. Le taux d'utilisation chez les travailleurs syndiqués, qui sont les plus nombreux à avoir accès à un système de griefs, était presque identique à celui des travailleurs non syndiqués. En fait, certains travailleurs qui ont le moins accès à un système de griefs étaient néanmoins les plus susceptibles d'y recourir et vice versa.

Même si le règlement des griefs par les gestionnaires/superviseurs et par les comités de gestion semblait être la norme pour les travailleurs non syndiqués, les mécanismes de règlement plus formels par l'entremise d'un comité patronal-syndical ou d'un arbitre de l'extérieur étaient plus susceptibles d'être utilisés par les travailleurs syndiqués.

Tableau 5 : Accessibilité au système de griefs et satisfaction d'emploi

	Ensemble des employés	Accès au système	Pas d'accès au système
		%	
Satisfaction d'emploi globale			
Très satisfait	34,8	37,9	31,9
Satisfait	54,5	52,8	56,1
Insatisfait	8,7	7,6	9,7
Très insatisfait	1,7	1,4	2,0
Aucune opinion	0,3	0,3[E]	0,3
Satisfaction face à la rémunération et aux avantages sociaux			
Très satisfait	19,1	21,5	16,8
Satisfait	55,1	55,4	54,8
Insatisfait	21,5	19,8	23,1
Très insatisfait	3,8	2,9	4,7
Aucune opinion	0,5	0,3	0,7

Source : Enquête sur le milieu de travail et les employés, 1999

Parmi les travailleurs ayant déposé un grief en 1999, environ 6 sur 10 ont constaté une amélioration de la situation ultérieure. Le ratio était plus élevé chez les travailleurs non syndiqués — 7 sur 10, comparativement à 5 travailleurs syndiqués sur 10. Les facteurs qui expliquent la disparition de l'avantage de l'appartenance à un syndicat dans ce contexte, même si les travailleurs syndiqués ont davantage accès à un système de griefs, ne ressortent pas clairement des données de l'EMTE, mais des différences dans la nature des griefs peuvent avoir joué un rôle.

La satisfaction des travailleurs face à leur emploi dans l'ensemble était habituellement plus élevée que leur satisfaction à l'égard de leur rémunération et de leurs avantages sociaux. La présence d'un système de griefs dans le milieu de travail semble avoir un effet légèrement positif sur les cotes de satisfaction. Environ 91 % de tous les travailleurs pouvant déposer des griefs ont indiqué qu'ils étaient satisfaits ou très satisfaits de leur emploi dans l'ensemble et 77 % ont donné les mêmes réponses en ce qui concerne la rémunération et les avantages sociaux. Chez les travailleurs ne disposant pas de système de griefs, les pourcentages correspondants étaient légèrement plus faibles à 88 % et 72 %. Les taux des travailleurs syndiqués et des travailleurs non syndiqués étaient semblables, qu'il y ait ou non un système de griefs dans le milieu de travail.

Notes

1 Près de 84 % des employés ayant un système de griefs en milieu de travail ont déclaré que la gestion avait le dernier mot en ce qui a trait à la résolution. Un autre 5 % ont mentionné un comité patronal-syndical et les 11 % restant ont mentionné un arbitre de l'extérieur.

2 Selon l'EMTE le taux de syndicalisation est légèrement moins élevé que le taux de syndicalisation dans l'économie dans son ensemble. D'après l'Enquête sur la population active, l'inclusion des employés de l'agriculture et de ceux des administrations publiques, fortement syndiquées, a contribué à porter à 32 % le taux global de syndicalisation à l'échelle nationale en 1999 (Akyeampong, 2000).

3 Le taux d'accessibilité élevé pour les travailleurs syndiqués n'est pas surprenant, puisque la plupart des conventions collectives renferment des clauses relatives aux griefs.

4 L'Enquête sur la population active montre qu'en 1999, le taux de syndicalisation augmentait selon la taille de l'entreprise, passant de 14 % chez les entreprises comptant moins de 20 employés à 58 % chez celles de plus de 500 employés (Akyeampong, 2000).

5 Comme cette question n'a pas été posée aux répondants qui n'avaient pas de système de griefs, il est impossible de déterminer l'effet probable de la présence d'une telle procédure, ni le sens dans lequel cet effet s'exercerait.

Documents consultés

AKYEAMPONG, Ernest B. « Non-syndiqués assujettis à une convention collective », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, vol. 12, n° 3, automne 2000, p. 35 à 40.

---. 2002. « La syndicalisation et les avantages sociaux », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 3, n° 8, numéro en ligne d'août 2002.

FANG, Tony et Anil VERMA. « La supériorité des salaires syndicaux », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 3, n° 9, numéro en ligne de septembre 2002.

MARSHALL, Katherine. « Les avantages de l'emploi », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, vol. 4, n° 5, numéro en ligne de mai 2003.

Qui paye l'aide domestique?

Boris Palameta

LES CANADIENS ONT DE MOINS en moins de temps libre. Le temps que les familles consacrent au travail rémunéré a augmenté, ce qui laisse moins de place pour le travail non rémunéré, comme les corvées ménagères nécessaires. Les contraintes de temps que subissent les femmes sont particulièrement lourdes, surtout parce que la part de travaux ménagers non rémunérés qu'effectuent les hommes n'a pas augmenté au même rythme que la part de travail rémunéré des femmes. En 1993, par exemple, l'épouse était largement responsable, sinon entièrement, des travaux ménagers quotidiens, tels que la préparation des repas et le nettoyage qui suit, le ménage et le lavage dans les familles à deux soutiens économiques travaillant à temps plein (Marshall, 1993). Les plus récentes données sur l'utilisation du temps démontraient une tendance similaire (graphique A).

Une façon d'alléger les contraintes de temps consiste à acheter des services à domicile, tels que l'aide domestique. On tient souvent pour acquis que les décisions des ménages en matière de dépenses se fondent sur le revenu combiné de tous les membres — l'hypothèse de la mise en commun des revenus. Selon ce modèle, chaque dollar supplémentaire du revenu d'un époux sera dépensé de la même façon que chaque dollar excédant du revenu d'une épouse. Cependant, plusieurs études ont démontré qu'ils sont dépensés différemment. Aux États-Unis, dans les ménages à deux soutiens, le salaire de l'épouse était un prédicteur significatif des dépenses consacrées aux services à domicile, mais celui de l'époux ne l'était pas (Soberon-Ferrer et Dardis, 1991). Un test de l'hypothèse de la mise en commun des revenus pour 14 catégories de dépenses a montré que les dépenses relevant traditionnellement du « travail des femmes », par exemple le soin des enfants et l'alimentation du ménage, étaient davantage influencées par le revenu de l'épouse que par celui de l'époux (Phipps et Burton, 1998).

Graphique A : Dans tous les types de ménages, les épouses consacrent plus de temps que les époux aux travaux ménagers.

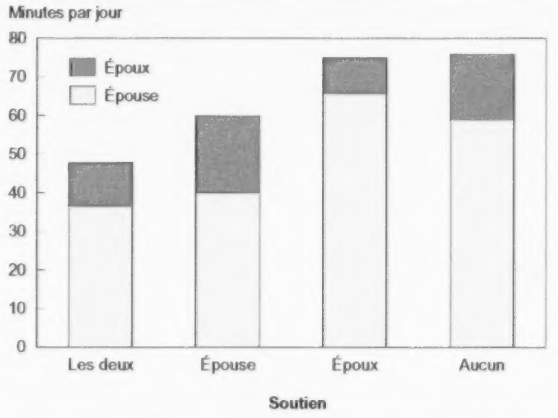

Source : Enquête sociale générale, 1998

Cet article examine les dépenses consacrées aux services à domicile en 2000, l'année la plus récente pour laquelle des microdonnées sont disponibles (voir *Source de données et définitions*). Il se concentre sur les ménages époux-épouse, pour lesquels les enjeux se rapportant à la division du travail non rémunéré revêtiront vraisemblablement une grande importance. Les caractéristiques des ménages ayant acheté des services à domicile et de ceux n'en ayant pas achetés sont comparées. Comme les femmes peuvent gagner davantage de temps en achetant des services à domicile, la part de leur revenu du ménage peut être particulièrement importante. De plus, la nécessité de se libérer de

Boris Palameta est au service de la Division de la statistique du revenu. On peut le joindre au (613) 951-2124 ou à perspective@statcan.ca.

Source de données et définitions

L'**Enquête sur les dépenses des ménages** (EDM), menée annuellement depuis 1997, recueille des données sur les dépenses des ménages privés. Le membre du ménage responsable des finances est le répondant. La présente étude a été limitée aux ménages époux-épouse ayant fait l'objet de l'enquête en 2000.

Dans l'EDM, les **services à domicile** sont définis comme une « aide domestique, p. ex., femmes ou hommes de ménage, personnel de nettoyage, personne de compagnie rémunérée et gardien(ne) de maison ». Les services de garde d'enfants et les services d'entretien extérieur comme le jardinage et le déneigement sont exclus.

La **part de l'épouse du revenu du ménage** est son revenu total avant impôt divisé par le revenu total du ménage avant impôt. On a utilisé les conventions suivantes pour éviter que la part de l'épouse du revenu du ménage ne soit de moins de 0 % ou de plus de 100 %. Sa part a été établie à 0 % si les revenus du ménage et le sien étaient tous deux de zéro ou moins ou si le revenu du ménage était positif, mais le sien négatif. La part a été établie à 100 % si son revenu était positif, mais le revenu du ménage négatif ou si le revenu du ménage était positif, mais le sien était supérieur au revenu du ménage.

Les **ménages à deux soutiens** sont les ménages dont les deux époux travaillent au moins à temps partiel. Dans le cadre de l'EDM, les travailleurs à temps partiel sont ceux dont les semaines de travail ne dépassent pas 48 par année ou ceux qui ont travaillé 49 semaines ou plus, mais moins de 25 à temps plein.

Une **régression logistique** permet d'estimer la probabilité qu'un résultat particulier se produise — dans la présente étude, l'achat de services à domicile — en fonction de plusieurs variables explicatives. L'association entre chaque variable explicative et la probabilité d'achat est examinée, toutes les autres variables demeurant constantes. En d'autres termes, la probabilité d'achat peut être comparée entre des ménages qui sont identiques à tous les égards, à une exception près. Par exemple, on peut comparer les ménages à deux soutiens qui ont le même revenu, le même nombre d'enfants, etc., mais dont la part de l'épouse du revenu du ménage diffère. Une statistique F est calculée pour chaque variable explicative, ce qui permet de déterminer si un changement dans cette variable correspond à un changement significatif dans la probabilité d'achat, toutes les autres variables demeurant constantes.

Afin de justifier la conception complexe de l'enquête, l'analyse a été effectuée à l'aide de WesVar 4,2. Des pondérations en parallèle ont été créées grâce à la méthode « jack-knife ». Les effets des interactions entre le revenu du ménage, la part de l'épouse du revenu et l'âge de l'épouse n'étaient pas significatifs et ont été exclus de l'analyse. Seuls les principaux effets sont donc affichés.

certaines contraintes de temps peut être telle que les ménages à deux soutiens seront plus susceptibles d'acheter des services à domicile que les ménages n'en comptant qu'un ou aucun. Parmi les autres facteurs examinés, on retrouve la composition du ménage, la taille du logement et la présence d'une résidence secondaire, par exemple une résidence de villégiature. Les ménages composés d'un plus grand nombre de personnes (particulièrement si elles sont très jeunes ou très vieilles) sont peut-être plus susceptibles d'acheter des services à domicile, surtout s'il y a plus de pièces à nettoyer ou plus d'une résidence.

Les ménages à hauts revenus plus susceptibles d'acheter des services

Un peu plus d'un ménage époux-épouse sur dix a acheté des services à domicile en 2000, y consacrant en moyenne 1 100 $. Les ménages qui ont acheté de tels services avaient un revenu médian beaucoup plus élevé que les ménages n'en ayant pas acheté (tableau). Parmi les autres caractéristiques qui distinguaient les ménages ayant acheté des services à domicile, notons une épouse plus âgée, un logement plus vaste (la taille étant définie d'après le nombre de pièces) et l'épouse dont la part du revenu du ménage était plus importante. Les ménages qui ont acheté des services à domicile étaient également plus susceptibles de compter deux soutiens, d'avoir une personne âgée à la maison, outre l'époux ou l'épouse, ou d'avoir une résidence de villégiature.

Cependant, il se peut que certaines variables soient interreliées. Si on se contente d'examiner chaque variable individuellement sans prendre les autres en considération, les conclusions risquent d'être trompeuses. Pour que les constatations relatives à l'association entre n'importe quelle variable et la décision d'acheter des services à domicile soient informatives, il faut que les autres variables demeurent constantes. On utilise alors une technique appelée régression logistique (voir *Source de données et définitions*).

Tableau : Ménages époux/épouses achetant des services ménagers

	Total	Ont acheté	N'ont pas acheté
Ménages (en milliers)	6 820,3	713,1	6 107,3
(%)			
Caractéristiques	100,0	10,4	89,6
Revenu médian du ménage avant impôt ($)	60 500	86 900	58 600
Part de l'épouse du revenu du ménage (%)	31,3	34,1	31,0
Âge de l'épouse	46,8	49,3	46,5
Nombre d'enfants de moins de 16 ans	0,83	0,81	0,83
Au moins un enfant de moins de 5 ans à la maison (%)	20,9	20,9	21,0
Au moins une personne âgée (65 ans et plus) autre que l'époux ou l'épouse à la maison (%)	2,5	3,5	2,3
Résidence de villégiature (%)	9,9	13,8	9,5
Nombre de pièces dans la résidence	6,8	7,7	6,7
Régime d'emploi		%	
Ménage à deux soutiens	60,4	65,3	59,8
Épouse unique soutien	5,3	4,5	5,4
Époux unique soutien	16,8	12,1	17,3
Aucun soutien	17,5	18,0	17,5

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2000

La part de l'épouse du revenu du ménage est importante, le statut à deux soutiens non

Pour illustrer l'influence de différentes variables sur la décision d'achat, nous avons choisi un ménage de référence présentant certaines caractéristiques spécifiques. Nous avons par la suite modifié à tour de rôle chaque caractéristique, les autres demeurant constantes (graphique B).

Tel que le révélait l'hypothèse, la part de l'épouse du revenu du ménage est un facteur important de la décision d'acheter des services à domicile. Si cette part s'établit à 75 % plutôt qu'à 25 %, tous les autres facteurs demeurant constants, la probabilité d'acheter des services à domicile double.

De plus, les ménages affichant un revenu relativement faible, la plus grande partie étant celui de l'épouse, sont parfois plus susceptibles d'acheter des services à domicile que les ménages dont le revenu est plus important et dont la majorité est celui de l'époux (graphique C). Par exemple, un ménage est plus susceptible d'acheter de tels services si son revenu est de 20 000 $ et qu'il est gagné en totalité par l'épouse que si ce dernier se situait à 60 000 $ dont moins de 57 % provenait de l'épouse ou encore à 100 000 $, dont moins de 15 % provenait de l'épouse.

L'âge de l'épouse est un autre facteur important dans la décision d'achat. Les ménages dans lesquels les épouses avaient entre 30 et 59 ans sont presque deux fois plus susceptibles d'acheter des services à domicile que les ménages dont les épouses avaient moins de 30 ans. Ceux dans lesquels la femme avait 60 ans ou plus sont quatre fois aussi susceptibles. Peut-être que les femmes plus âgées sont moins disposées à faire des travaux ménagers ou sont moins en mesure de les faire. De plus, les époux des jeunes ménages sont peut-être plus susceptibles de participer aux travaux ménagers, réduisant le besoin de services à domicile.

Même si le nombre d'enfants dans le ménage n'influence pas la décision d'acheter des services, la présence d'au moins un enfant de

Graphique B : La probabilité d'acheter des services ménagers augmente avec l'âge de l'épouse.

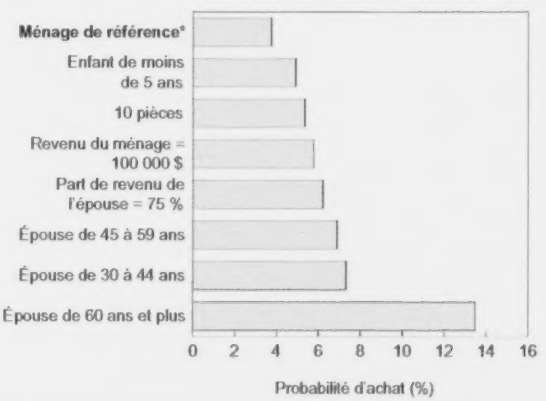

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2000

* *Deux soutiens (l'épouse ayant moins de 30 ans) qui vivent dans une maison de sept pièces, sans enfant ni personne âgée et qui n'ont pas de résidence de villégiature. Le revenu du ménage est de 60 000 $ et la part de l'épouse en est de 25 %.*

Graphique C : La probabilité d'acheter des services ménagers augmente avec le revenu du ménage et la part de l'épouse.

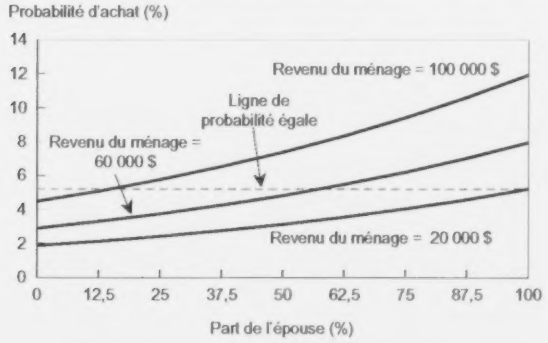

Source : Enquête sur les dépenses des ménages, 2000

moins de cinq ans augmente la probabilité. Ce résultat n'est pas surprenant, puisque les ménages avec de jeunes enfants ont généralement plus de nettoyage à faire et moins de temps à y consacrer.

Le nombre de pièces du logement est une autre variable significative. Tous les autres facteurs étant maintenus constants, la probabilité d'acheter des services à domicile augmente en fonction du nombre de pièces à nettoyer.

Étonnamment, les ménages à deux soutiens ne sont pas plus susceptibles d'acheter des services à domicile que les ménages dont le soutien était l'homme, lorsque d'autres facteurs, comme le revenu du ménage, demeurent constants. La présence de personnes âgées dans le ménage et le fait de posséder une résidence de villégiature ne jouent pas non plus de rôles significatifs.

Résumé

La décision d'acheter des services d'aide domestique ne dépend pas seulement d'un revenu du ménage suffisant. Il faut aussi savoir qui gagne le revenu en question. Prenons deux ménages époux-épouse identiques à tous les égards, à l'exception près que dans un ménage, l'époux gagne 75 % du revenu et dans l'autre, c'est l'épouse qui gagne 75 % du revenu. Selon l'analyse présentée ici, on peut prédire que le second ménage sera à peu près deux fois plus susceptible d'acheter des services à domicile.

La probabilité d'acheter des services à domicile augmente également en fonction de l'âge de l'épouse. Toutes choses étant égales par ailleurs, les femmes de 60 ans et plus étaient près de quatre fois plus susceptibles d'acheter des services d'aide domestique que les femmes de moins de 30 ans.

Même si le statut de ménage à deux soutiens n'est pas associé à une plus grande probabilité d'acheter des services à domicile, d'autres facteurs temporels, tels que la présence de jeunes enfants et un vaste logement le sont. On peut considérer que les services d'aide domestique sont achetés principalement à la discrétion de l'épouse si les travaux ménagers prennent beaucoup de temps et si le revenu du ménage est suffisant. Plus simplement, l'aide domestique semble être un moyen qui permet aux époux et aux épouses — mais particulièrement aux épouses — d'acheter du temps.

Perspective

Documents consultés

MARSHALL, Katherine. « Les parents occupés et le partage des travaux domestiques », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, vol. 5, n° 3, automne 1993, p.25 à 33.

PHIPPS, Shelley et Peter BURTON. « What's mine is yours? The influence of male and female incomes on patterns of household expenditure", *Economica* 65, n° 260, novembre 1998, p. 599 à 613.

SOBERON-FERRER, Horacio et Rachel DARVIS. « Determinants of household expenditures for services », *Journal of Consumer Research* 17, n° 4, mars 1991, p. 385 à 397.

L'EMPLOI ET LE REVENU EN PERSPECTIVE

Fiche : la syndicalisation

Depuis 1997, l'Enquête sur la population active (EPA) constitue la principale source de données sur la syndicalisation. Le premier profil démographique et socio-économique détaillé des syndiqués établi à partir de l'EPA a paru dans *L'emploi et le revenu en perspective* la veille de la fête du Travail de 1997 et a fait l'objet d'une expansion et d'une mise à jour annuelles depuis lors (Akyeampong, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001 et 2002). Dans la mise à jour de cette année, le profil s'étend jusqu'à la première moitié de 2003. Comme dans les publications passées, des données sur les gains, les accords salariaux, l'inflation de même que les grèves et les lock-out sont également offertes.

Tableau 1 : Taux de syndicalisation durant les premières moitiés de 2002 et 2003

Le nombre moyen d'employés rémunérés au cours du premier semestre de 2003 s'est établi à 13,2 millions, en hausse de 342 000 par rapport à la même période un an plus tôt. Les effectifs syndicaux ont aussi augmenté, passant de 3,9 millions à 4,0 millions. L'augmentation des effectifs syndicaux a été proportionnellement plus importante que celle du nombre d'employés. Par conséquent, le taux de syndicalisation a connu une hausse, passant de 30,3 % à 30,5 %.

La hausse des effectifs syndicaux est attribuable tant aux femmes qu'aux hommes. Chez les femmes, le taux a crû, passant de 30,2 % à 30,5 %, tandis qu'il est passé de 30,3 % à 30,5 % chez les hommes.

C'est dans le secteur public que les effectifs syndicaux ont crû principalement, le taux y étant passé de 72,5 % à 72,7 %. Le taux dans le secteur privé a connu une hausse marginale, passant de 18,0 % à 18,1 %.

Graphique A : Terre-Neuve-et-Labrador ainsi que le Québec sont demeurées les provinces les plus syndicalisées et l'Alberta, la moins syndicalisée.

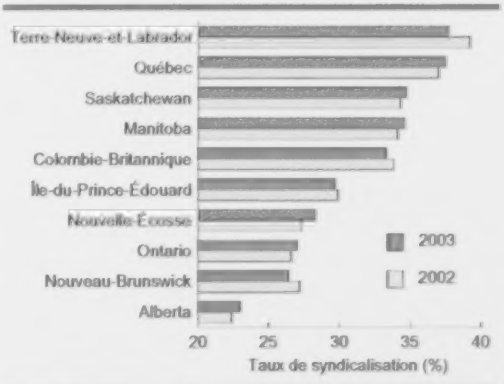

Source : Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin

Six provinces ont enregistré des augmentations de leurs taux de syndicalisation. Les quatre autres (Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Britannique) ont connu des baisses (graphique A).

Chez les travailleurs à temps plein, le taux a grimpé, passant de 31,9 % à 32,1 % et de 23,3 % à 23,7 % chez les travailleurs à temps partiel.

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Graphique B : Les taux de syndicalisation les plus élevés ont été enregistrés dans le secteur public.

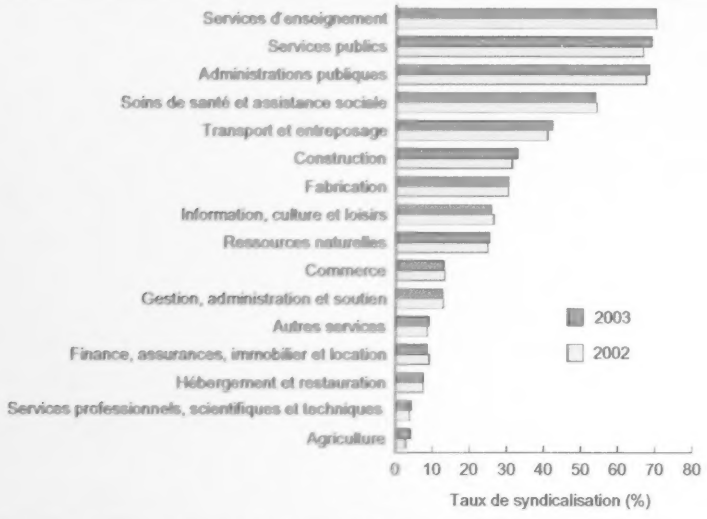

Source : Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin

Parmi les 10 principaux groupes de professions, le taux de syndicalisation a augmenté dans 6 groupes et chuté dans trois. Les trois groupes ayant connu des baisses sont : celui de la gestion; des affaires, des finances et de l'administration; et celui des sciences naturelles et appliquées. Le taux est demeuré inchangé dans le secteur des sciences sociales et de l'administration publique (graphique C).

Le nombre d'employés non syndiqués, mais assujettis à une convention collective, était en moyenne de 272 000, un niveau pratiquement inchangé par rapport à celui de l'année précédente (voir Akyeampong, 2000, pour une description de ce groupe).

Tableau 2 : Moyennes annuelles de 2002

Environ 3,9 millions (30,0 %) d'employés étaient membres d'un syndicat en 2002. Quelque 277 000 autres (2,2 %) étaient assujettis à une convention collective.

Tant les employés permanents que les employés non permanents ont enregistré une hausse de leur taux de syndicalisation. Le taux a augmenté chez les travailleurs des entreprises de moins de 20 employés et celles comptant de 100 à 500 employés; il a connu une baisse chez les travailleurs des plus grandes entreprises (plus de 500 employés) et celui des entreprises comptant entre 20 et 99 employés est demeuré inchangé.

Le taux de syndicalisation a augmenté dans 8 des 16 grands groupes d'industries : l'agriculture; les ressources naturelles; les services publics; la construction; les transports et l'entreposage; les services professionnels, scientifiques et techniques; les administrations publiques; et autres secteurs (divers). Il est demeuré inchangé dans le secteur de la fabrication et a chuté dans les autres groupes d'industries (graphique B).

Graphique C : Le taux de syndicalisation des professions liées aux services communautaires était beaucoup plus élevé.

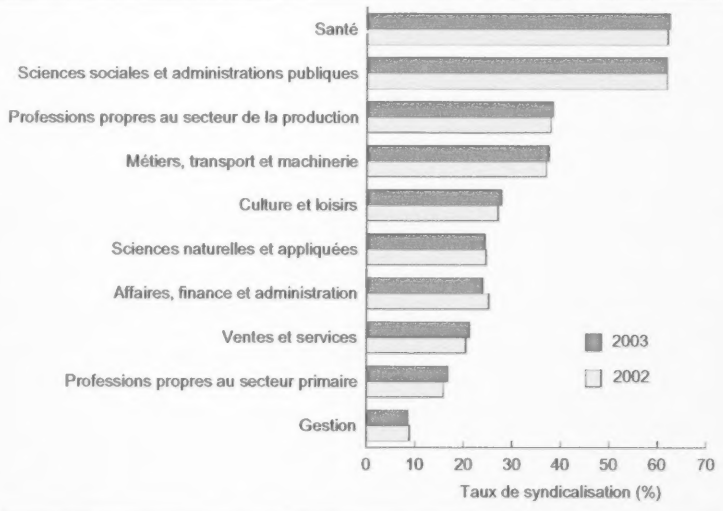

Source : Enquête sur la population active, moyennes de janvier à juin

Les employés du secteur public — à savoir ceux des administrations publiques, des sociétés d'État ainsi que des établissements d'enseignement et des hôpitaux financés par le gouvernement — étaient quatre fois plus susceptibles d'appartenir à un syndicat que leurs homologues du secteur privé (72,4 % contre 17,9 %).

Près du tiers des employés à temps plein étaient syndiqués, comparativement à environ un quart des travailleurs à temps partiel. En outre, près du tiers des employés occupant un emploi permanent appartenaient à un syndicat, comparativement à approximativement un quart des travailleurs dont l'emploi n'était pas permanent.

Des taux de syndicalisation élevés ont été enregistrés chez les travailleurs de 45 à 54 ans (40,7 %), chez les titulaires de diplômes universitaires (34,9 %), chez les travailleurs de Terre-Neuve-et-Labrador (37,7 %) et du Québec (36,5 %), de même que chez ceux des services d'enseignement (70,3 %), des administrations publiques (67,2 %), des services publics (65,2 %) et chez les titulaires de postes reliés à la santé (62,5 %).

De faibles taux de syndicalisation ont été relevés chez les personnes âgées de 15 à 24 ans (13,3 %), chez les travailleurs de l'Alberta (22,3 %), chez les travailleurs des secteurs de l'agriculture (2,9 %) et des services professionnels, scientifiques et techniques (4,1 %) ainsi que chez les titulaires de postes de gestion (9,1 %).

Différences entre les sexes

En 2002, le taux de syndicalisation chez les hommes (30,0 %) a été, pour la première fois, étonnamment plus bas que celui des femmes (30,1 %).

Le taux chez les travailleurs à temps partiel de sexe masculin (18,2 %) était beaucoup moins élevé que celui de leurs homologues à temps plein (31,4 %). L'écart a été moins important chez les femmes (25,3 % contre 31,8 %).

Dans le secteur public, le taux de syndicalisation des femmes (74,3 %) a été supérieur à celui des hommes (69,6 %). Cette différence s'explique par la place que les femmes occupent dans les administrations publiques ainsi que dans les secteurs de l'enseignement et de la santé. Toutefois, dans le secteur privé, seulement 13,0 % des femmes étaient syndiquées, comparativement à 21,9 % des hommes. Ce taux plus faible reflète la prédominance des femmes dans les professions liées à la vente et à plusieurs catégories de services.

On a enregistré un taux de syndicalisation supérieur à la moyenne chez les hommes possédant un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires (33,9 %) et chez ceux ayant un diplôme d'études secondaires (30,9 %). Dans le cas des femmes, le taux le plus élevé a été observé chez les titulaires de diplômes universitaires (42,1 %), ce qui est conforme au niveau de syndicalisation des professions liées, par exemple, aux soins de santé et à l'enseignement.

Les hommes qui occupaient des postes permanents affichaient un taux de syndicalisation légèrement plus élevé (31,0 %) que celui des femmes dans des postes semblables (30,6 %). Chez les employés dont l'emploi n'était pas permanent, les femmes étaient légèrement plus syndiquées (26,4 %) que les hommes (23,2 %).

Tableau 3 : Rémunération et heures habituelles moyennes

Les postes syndiqués sont généralement associés davantage à des salaires élevés que ceux non syndiqués. Les écarts sur le plan salarial portent évidemment l'empreinte de nombreux facteurs indépendants des dispositions de la négociation collective, tels que les divergences dans la répartition des employés syndiqués et non syndiqués selon l'âge, le sexe, la durée de l'emploi, la branche d'activité, la profession, la taille de l'entreprise et la situation géographique. L'incidence de ces facteurs n'est pas abordée ici, mais il est clair qu'il existe certaines caractéristiques liées aux travailleurs syndiqués et à leurs emplois que l'on associe à des salaires plus élevés. Par exemple, le taux de syndicalisation est plus élevé chez les hommes, les travailleurs plus âgés, les personnes qui ont un niveau de scolarité élevé, les travailleurs ayant occupé leur emploi pendant une longue période et chez ceux occupant un poste dans une grande entreprise. Il faut donc éviter d'imputer toutes les différences à l'égard des salaires et des avantages sociaux à la situation syndicale seulement (Akyeampong, 2002), mais une étude récente (Fang et Verma) a estimé la supériorité des salaires syndicaux (après avoir effectué des ajustements en fonction des caractéristiques des employés et du milieu de travail) à 7,7 %.

En 2002, la rémunération horaire moyenne des travailleurs syndiqués était plus élevée que celle des travailleurs non syndiqués, autant chez les travailleurs à temps plein (21,01 $ contre 17,71 $) que chez les travailleurs à temps partiel (17,74 $ contre 10,71 $).

En plus de toucher une rémunération horaire plus élevée, les travailleurs à temps partiel syndiqués ont travaillé généralement plus d'heures par semaine que les travailleurs à temps partiel non syndiqués (19,3 heures contre 16,8 heures). De ce fait, leur rémunération hebdomadaire moyenne représentait à peu près le double de celle de ces derniers (350,89 $ contre 183,99 $).

En moyenne, la rémunération horaire des travailleuses à temps plein syndiquées représentait 92 % de celle de leurs collègues masculins. À l'opposé, les travailleuses à temps partiel ont touché une rémunération supérieure de 10 % à celle de leurs homologues masculins.

Tableau 4 : Accords salariaux, inflation et conflits de travail

Tout comme en 2001, les gains salariaux compris dans les règlements de contrats ont été supérieurs au taux d'inflation en 2002 (2,8 % contre 2,2 %). Au cours des quatre premiers mois de 2003, la moyenne des gains salariaux était de 2,8 %, mais le taux d'inflation a grimpé à 4,1 %.

Dans les années 90, les gains salariaux étaient annuellement plus élevés dans le secteur privé que dans le secteur public mais cette tendance s'est inversée en 2000.

Les statistiques annuelles sur les grèves, les lock-out et les jours-personnes perdus sont influencées par plusieurs facteurs, dont les calendriers de négociation collective, la taille des syndicats concernés, la durée des grèves et la situation économique. Le nombre de conventions collectives devant être renouvelées au cours d'une année détermine les possibilités de conflits de travail. La taille des syndicats et la durée des grèves influent sur le nombre de jours-personnes perdus au cours d'une grève, alors que la conjoncture économique a une incidence sur la probabilité de conflits de travail, dans la mesure où ceux-ci sont possibles légalement.

L'estimation du temps de travail perdu en raison de grèves et de lock-out a augmenté, passant de 0,05 % en 2000 à 0,09 % en 2002. Toutefois, ces pourcentages ne représentent que le cinquième de ceux enregistrés vingt ans plus tôt (en 1980 et en 1981).

Perspective

Documents consultés

AKYEAMPONG, Ernest B. « Aperçu statistique du mouvement syndical ouvrier », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, hiver 1997, vol. 9, n° 4, p. 50 à 60.

---. 2002. « La syndicalisation et les avantages sociaux », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada et 75-001-XPF, parution en ligne d'août 2002, vol. 3, n° 8.

---. « Temps perdu en raison de conflits de travail », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada et 75-001-XPF, parution en ligne d'août 2001, vol. 2, n° 8.

---. « Non-syndiqués assujettis à une convention collective », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, automne 2000, vol. 12, no 3, p. 35 à 61.

---. « Le point sur la syndicalisation », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, automne 1999, vol. 11, n° 3, p. 51 à 71.

---. « Augmentation du taux de syndicalisation chez les femmes », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XPF au catalogue de Statistique Canada, hiver 1998, vol. 10, n° 4, p. 33 à 47.

FANG, Tony et Anil VERMA « L'avantage salarial des travailleurs syndiqués », *L'emploi et le revenu en perspective*, produit n° 75-001-XIF au catalogue de Statistique Canada, parution en ligne de septembre 2002, vol. 3, n° 9.

Pour plus de renseignements communiquez avec Ernest B. Akyeampong, Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut le joindre au (613) 951-4624 ou à perspective@statcan.ca.

Tableau 1 : Effectifs syndicaux et assujettissement selon certaines caractéristiques

	2002*			2003*		
	Ensemble des employés	Taux de syndicalisation		Ensemble des employés	Taux de syndicalisation	
		Effectifs	Assujettissement**		Effectifs	Assujettissement**
	milliers	%	%	milliers	%	%
Les deux sexes	**12 844**	**30,3**	**32,4**	**13 186**	**30,5**	**32,6**
Hommes	6 599	30,3	32,6	6 728	30,5	32,9
Femmes	6 245	30,2	32,1	6 458	30,5	32,3
Secteur[1]						
Public	2 885	72,5	75,9	2 997	72,7	76,0
Privé	9 959	18,0	19,7	10 188	18,1	19,8
Âge						
15 à 24 ans	2 171	13,5	15,4	2 233	13,9	15,7
25 à 54 ans	9 463	33,5	35,7	9 588	33,6	35,7
25 à 44 ans	6 564	30,3	32,5	6 596	30,0	32,1
45 à 54 ans	2 899	40,8	43,0	2 992	41,4	43,6
55 ans et plus	1 210	34,9	36,7	1 364	36,5	38,3
Niveau d'instruction						
Moins d'une 9e année	369	28,9	30,9	383	30,8	32,6
Études secondaires partielles	1 580	22,3	23,7	1 564	23,8	25,3
Diplôme d'études secondaires	2 739	28,1	29,7	2 695	27,7	29,5
Études postsecondaires partielles	1 226	23,8	25,7	1 347	23,6	25,5
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	4 374	33,7	36,1	4 532	33,8	35,9
Diplôme universitaire	2 556	34,9	37,6	2 665	35,3	38,0
Province						
Atlantique	891	29,9	31,2	906	29,7	31,1
Terre-Neuve-et-Labrador	183	39,2	40,5	184	37,7	39,4
Île-du-Prince-Édouard	54	29,9	31,4	55	29,7	31,3
Nouvelle-Écosse	359	27,3	28,3	371	28,3	29,5
Nouveau-Brunswick	295	27,2	29,0	296	26,4	28,0
Québec	3 073	37,0	40,9	3 128	37,5	41,1
Ontario	5 097	26,6	28,1	5 275	27,0	28,7
Prairies	2 215	26,9	29,0	2 253	27,4	29,2
Manitoba	477	34,1	35,8	477	34,6	36,8
Saskatchewan	373	34,3	36,0	382	34,7	36,2
Alberta	1 365	22,4	24,7	1 395	23,0	24,6
Colombie-Britannique	1 568	33,8	34,9	1 623	33,3	34,5
Régime de travail						
Temps plein	10 457	31,9	34,1	10 707	32,1	34,3
Temps partiel	2 387	23,3	24,8	2 479	23,7	25,3
Branche d'activité						
Industries des biens	3 195	30,8	32,9	3 276	31,0	33,2
Agriculture	105	2,7	3,6	120	4,1	4,8
Ressources naturelles	224	24,9	26,8	229	25,3	26,6
Services publics	129	66,6	67,9	130	68,9	72,4
Construction	548	31,4	33,8	598	32,8	34,4
Fabrication	2 188	30,4	32,7	2 198	30,4	32,8
Industries des services	9 649	30,1	32,2	9 910	30,4	32,4
Commerce	2 099	13,2	14,5	2 134	13,0	14,6
Transport et entreposage	612	40,9	43,1	620	42,2	44,0
Finance, assurances, immobilier et location	753	9,2	10,8	785	8,6	9,9
Services professionnels, scientifiques et techniques	668	3,9	5,4	661	4,3	5,4
Gestion, administration et soutien	421	12,9	14,9	452	12,8	14,7
Services d'enseignement	982	70,2	73,6	1 037	70,0	73,4
Soins de santé et assistance sociale	1 383	54,2	56,7	1 461	53,7	55,6
Information, culture et loisirs	598	26,5	28,2	572	25,8	28,2
Hébergement et restauration	901	7,6	8,3	910	7,5	8,2
Autres services	458	8,6	10,2	481	9,0	11,0
Administrations publiques	775	67,5	72,3	798	68,3	73,3

Tableau 1 : Effectifs syndicaux et assujettissement selon certaines caractéristiques (fin)

	2002*			2003*		
	Ensemble des employés	Taux de syndicalisation		Ensemble des employés	Taux de syndicalisation	
		Effectifs	Assujettissement**		Effectifs	Assujettissement**
	milliers	%	%	milliers	%	%
Profession						
Gestion	892	8,9	11,8	872	8,6	10,9
Affaires, finance et administration	2 542	25,2	27,0	2 534	23,9	26,1
Professionnels	338	18,6	21,0	333	16,1	18,1
Finance et administration	694	22,1	24,2	690	21,0	23,1
Personnel de bureau	1 510	28,1	29,7	1 511	27,0	29,1
Sciences naturelles et appliquées	857	24,6	27,0	889	24,4	27,0
Santé	732	62,1	65,1	769	62,5	64,6
Professionnels	86	40,9	48,5	86	43,9	50,4
Sciences infirmières	250	81,9	84,2	259	81,2	82,8
Personnel technique	169	56,7	59,8	176	56,6	57,7
Personnel de soutien	228	52,5	54,2	247	53,6	55,3
Sciences sociales et administration publique	979	61,9	64,6	1 036	61,9	64,7
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	394	40,0	42,7	410	41,2	43,6
Enseignants	585	76,6	79,3	626	75,5	78,6
Niveaux secondaire et primaire	412	88,2	90,0	429	89,3	91,1
Autres	174	49,2	53,9	197	45,4	51,4
Culture et loisirs	268	27,1	29,6	287	27,8	29,4
Ventes et services	3 456	20,5	22,0	3 565	21,2	22,7
Grossistes	349	5,8	8,1	363	6,3	8,0
Détaillants	946	12,3	13,4	983	12,8	13,8
Aliments et boissons	517	9,7	10,4	511	8,8	9,7
Services de protection	222	54,9	59,4	221	53,6	59,4
Garderie et soutien à domicile	241	36,7	38,4	255	39,5	41,7
Voyages et hébergement	1 181	26,3	27,7	1 232	27,7	28,8
Métiers, transport et machinerie	1 709	37,0	39,1	1 783	37,5	39,6
Entrepreneurs et contremaîtres	115	28,7	31,7	105	30,7	32,7
Métiers de la construction	217	39,7	42,3	227	40,4	42,6
Autres métiers	655	40,1	42,4	685	39,6	41,9
Conducteurs de matériel de transport	465	35,6	37,1	476	36,7	38,6
Aides et manœuvres	256	32,9	35,2	290	33,9	36,0
Professions du secteur primaire	229	15,9	17,3	252	16,8	17,5
Professions du secteur de la production	1 181	37,9	40,3	1 198	38,4	41,1
Conducteurs de machines et monteurs	990	37,5	39,9	998	38,5	41,2
Manœuvres	191	40,1	42,5	199	38,1	40,7
Taille de l'entreprise						
Moins de 20 employés	4 281	12,6	14,1	4 403	12,8	14,1
20 à 99 employés	4 218	31,2	33,3	4 291	31,2	33,2
100 à 500 employés	2 767	42,2	44,8	2 856	43,3	46,0
Plus de 500 employés	1 577	54,7	57,7	1 636	54,4	57,3
Durée de l'emploi						
1 à 12 mois	2 871	14,7	16,9	2 912	15,0	17,4
Plus de 1 année à 5 années	4 334	22,6	24,5	4 431	22,9	24,6
Plus de 5 années à 9 années	1 555	29,6	31,2	1 741	30,7	32,6
Plus de 9 années à 14 années	1 499	42,1	44,4	1 436	41,0	43,2
Plus de 14 années	2 585	54,0	56,5	2 665	54,5	56,9
Situation d'emploi						
Permanent	11 255	30,9	32,9	11 614	31,1	33,0
Non permanent	1 589	25,8	28,5	1 572	26,5	29,3

Source : Enquête sur la population active

* *Moyennes de janvier à juin.*

** *Employés syndiqués et non syndiqués, mais assujettis à une convention collective (par exemple, certains membres de groupes religieux).*

† *Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé représentent tous les autres salariés.*

Tableau 2A : Effectifs syndicaux et assujettissement selon le sexe et certaines caractéristiques, 2002

	Les deux sexes					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Total	**13 066**	**3 924**	**30,0**	**4 201**	**32,2**	**8 865**
Secteur†						
Public	2 908	2 106	72,4	2 206	75,8	702
Privé	10 158	1 817	17,9	1 995	19,6	8 162
Âge						
15 à 24 ans	2 265	301	13,3	347	15,3	1 918
25 à 54 ans	9 558	3 193	33,4	3 402	35,6	6 156
25 à 44 ans	6 628	1 999	30,2	2 146	32,4	4 482
45 à 54 ans	2 930	1 194	40,7	1 256	42,9	1 674
55 ans et plus	1 243	429	34,5	452	36,4	791
Niveau d'instruction						
Moins d'une 9e année	391	109	27,8	117	29,8	275
Études secondaires partielles	1 613	353	21,9	377	23,4	1 236
Diplôme d'études secondaires	2 781	768	27,6	813	29,2	1 968
Études postsecondaires partielles	1 259	297	23,6	321	25,5	937
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	4 430	1 491	33,7	1 593	36,0	2 837
Diplôme universitaire	2 592	906	34,9	980	37,8	1 612
Province						
Atlantique	916	267	29,2	279	30,5	636
Terre-Neuve-et-Labrador	189	71	37,7	74	39,1	115
Île-du-Prince-Édouard	56	16	29,2	17	31,0	39
Nouvelle-Écosse	367	100	27,2	103	28,0	264
Nouveau-Brunswick	304	80	26,3	85	28,1	218
Québec	3 118	1 139	36,5	1 260	40,4	1 858
Ontario	5 188	1 378	26,6	1 459	28,1	3 729
Prairies	2 246	604	26,9	649	28,9	1 597
Manitoba	481	166	34,5	174	36,1	307
Saskatchewan	380	129	34,0	136	35,8	244
Alberta	1 385	309	22,3	339	24,5	1 046
Colombie-Britannique	1 598	535	33,5	554	34,7	1 045
Régime de travail						
Temps plein	10 696	3 374	31,5	3 616	33,8	7 080
Temps partiel	2 369	550	23,2	585	24,7	1 785
Branche d'activité						
Industries des biens	3 314	1 009	30,4	1 079	32,6	2 234
Agriculture	119	3	2,9	5	4,0	114
Ressources naturelles	227	56	24,6	60	26,3	167
Services publics	131	86	65,2	89	67,5	43
Construction	605	189	31,2	203	33,6	402
Fabrication	2 231	675	30,2	723	32,4	1 508
Industries des services	9 752	2 915	29,9	3 121	32,0	6 631
Commerce	2 130	269	12,6	300	14,1	1 830
Transport et entreposage	628	261	41,6	275	43,7	353
Finance, assurances, immobilier et location	764	68	8,9	82	10,7	682
Services professionnels, scientifiques et techniques	665	28	4,1	38	5,7	627
Gestion, administration et soutien	438	58	13,2	66	15,0	372
Services d'enseignement	968	681	70,3	715	73,8	254
Soins de santé et assistance sociale	1 412	764	54,1	798	56,5	614
Information, culture et loisirs	602	154	25,6	164	27,3	437
Hébergement et restauration	907	66	7,3	73	8,0	834
Autres services	460	42	9,2	50	10,9	410
Administrations publiques	778	523	67,2	561	72,1	217

Tableau 2A : Effectifs syndicaux et assujettissement selon le sexe et certaines caractéristiques, 2002 (suite)

	Hommes					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Total	**6 737**	**2 021**	**30,0**	**2 178**	**32,3**	**4 558**
Secteur†						
Public	1 149	799	69,6	846	73,6	303
Privé	5 588	1 222	21,9	1 333	23,8	4 256
Âge						
15 à 24 ans	1 155	164	14,2	191	16,5	964
25 à 54 ans	4 900	1 619	33,0	1 737	35,4	3 163
25 à 44 ans	3 430	1 014	29,6	1 095	31,9	2 335
45 à 54 ans	1 470	605	41,2	642	43,7	828
55 ans et plus	682	237	34,8	251	36,8	431
Niveau d'instruction						
Moins d'une 9e année	241	71	29,4	76	31,7	164
Études secondaires partielles	933	235	25,2	251	26,9	682
Diplôme d'études secondaires	1 409	436	30,9	460	32,7	949
Études postsecondaires partielles	634	164	25,9	180	28,3	455
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	2 224	755	33,9	811	36,5	1 413
Diplôme universitaire	1 296	361	27,8	400	30,9	896
Province						
Atlantique	459	133	29,0	139	30,2	320
Terre-Neuve	96	37	38,5	39	40,2	57
Île-du-Prince-Édouard	27	7	25,9	7	27,1	19
Nouvelle-Écosse	183	48	26,4	49	27,0	133
Nouveau-Brunswick	153	41	26,7	44	28,4	110
Québec	1 635	621	38,0	691	42,3	944
Ontario	2 671	718	26,9	763	28,6	1 908
Prairies	1 164	283	24,3	307	26,4	857
Manitoba	244	78	32,2	82	33,8	161
Saskatchewan	191	56	29,3	60	31,5	131
Alberta	730	148	20,3	165	22,6	565
Colombie-Britannique	808	266	32,9	278	34,4	530
Régime de travail						
Temps plein	6 034	1 893	31,4	2 040	33,8	3 994
Temps partiel	702	128	18,2	138	19,6	564
Branche d'activité						
Industries des biens	2 492	844	33,9	901	36,2	1 591
Agriculture	75	2	2,5	3	3,9	73
Ressources naturelles	190	52	27,3	55	29,0	135
Services publics	99	66	66,5	68	68,8	31
Construction	540	186	34,4	199	36,9	341
Fabrication	1 587	539	34,0	576	36,3	1 011
Industries des services	4 245	1 177	27,7	1 277	30,1	2 968
Commerce	1 056	145	13,8	161	15,3	895
Transport et entreposage	476	206	43,3	217	45,6	259
Finance, assurances, immobilier et location	293	24	8,1	29	9,9	264
Services professionnels, scientifiques et techniques	344	15	4,4	21	6,0	323
Gestion, administration et soutien	232	40	17,2	44	19,1	187
Services d'enseignement	331	221	66,7	235	71,0	96
Soins de santé et assistance sociale	223	124	55,8	132	59,2	91
Information, culture et loisirs	307	80	26,1	86	27,9	221
Hébergement et restauration	343	27	7,7	30	8,6	313
Autres services	228	23	9,9	28	12,2	200
Administrations publiques	414	273	65,8	296	71,3	119

Tableau 2A : Effectifs syndicaux et assujettissement selon le sexe et certaines caractéristiques, 2002 (suite)

	Femmes					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Total	**6 329**	**1 903**	**30,1**	**2 023**	**32,0**	**4 306**
Secteur†						
Public	1 759	1 307	74,3	1 360	77,3	400
Privé	4 570	595	13,0	663	14,5	3 907
Âge						
15 à 24 ans	1 109	137	12,4	156	14,1	953
25 à 54 ans	4 658	1 574	33,8	1 665	35,8	2 992
25 à 44 ans	3 198	985	30,8	1 051	32,9	2 147
45 à 54 ans	1 460	589	40,3	614	42,1	846
55 ans et plus	562	192	34,2	201	35,8	361
Niveau d'instruction						
Moins d'une 9e année	150	38	25,1	40	26,6	110
Études secondaires partielles	681	118	17,3	126	18,5	555
Diplôme d'études secondaires	1 372	333	24,2	353	25,7	1 019
Études postsecondaires partielles	624	133	21,3	142	22,7	482
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	2 206	736	33,4	782	35,5	1 424
Diplôme universitaire	1 296	545	42,1	580	44,8	716
Province						
Atlantique	457	134	29,4	141	30,8	316
Terre-Neuve-et-Labrador	93	34	36,9	35	37,9	58
Île-du-Prince-Édouard	29	9	32,2	10	34,5	19
Nouvelle-Écosse	185	52	28,1	54	29,1	131
Nouveau-Brunswick	150	39	25,9	42	27,8	108
Québec	1 483	518	34,9	568	38,3	915
Ontario	2 517	660	26,2	696	27,6	1 821
Prairies	1 082	321	29,7	342	31,6	740
Manitoba	237	87	36,8	91	38,5	146
Saskatchewan	189	73	38,8	76	40,2	113
Alberta	655	160	24,5	174	26,6	481
Colombie-Britannique	790	269	34,1	276	34,9	514
Régime de travail						
Temps plein	4 662	1 480	31,8	1 576	33,8	3 086
Temps partiel	1 667	422	25,3	447	26,8	1 220
Branche d'activité						
Industries des biens	822	165	20,0	179	21,7	643
Agriculture	43	2	3,7	2	4,1	41
Ressources naturelles	37	4	10,6	4	12,0	32
Services publics	32	20	61,4	21	63,5	12
Construction	65	3	5,1	4	6,3	61
Fabrication	645	136	21,1	148	22,9	497
Industries des services	5 507	1 738	31,6	1 844	33,5	3 663
Commerce	1 074	124	11,6	138	12,9	936
Transport et entreposage	152	55	36,3	58	38,1	94
Finance, assurances, immobilier et location	471	45	9,5	53	11,2	418
Services professionnels, scientifiques et techniques	321	12	3,8	17	5,4	304
Gestion, administration et soutien	206	18	8,7	22	10,4	185
Services d'enseignement	637	460	72,2	479	75,3	158
Soins de santé et assistance sociale	1 190	640	53,8	666	56,0	523
Information, culture et loisirs	295	74	25,0	79	26,7	216
Hébergement et restauration	564	40	7,0	43	7,7	521
Autres services	232	20	8,4	22	9,6	210
Administrations publiques	364	251	68,9	266	73,0	98

Tableau 2A : Effectifs syndicaux et assujettissement selon le sexe et certaines caractéristiques, 2002 (suite)

	Les deux sexes					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Profession						
Gestion	881	80	9,1	106	12,0	775
Affaires, finance et administration	2 526	631	25,0	682	27,0	1 844
Professionnels	341	61	18,0	69	20,4	271
Finance et administration	682	148	21,7	163	23,8	520
Personnel de bureau	1 503	421	28,0	450	29,9	1 053
Sciences naturelles et appliquées	893	218	24,4	239	26,7	655
Santé	750	469	62,5	487	64,8	264
Professionnels	86	33	38,8	39	44,8	48
Sciences infirmières	263	216	82,1	221	84,0	42
Personnel technique	172	99	57,2	103	59,5	70
Personnel de soutien	229	121	52,9	125	54,4	104
Sciences sociales et administration publique	984	604	61,4	633	64,3	351
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	404	161	39,9	173	42,7	231
Enseignants	580	443	76,4	461	79,4	120
Niveaux secondaire et primaire	403	357	88,8	364	90,5	38
Autres	178	86	48,2	96	54,1	81
Culture et loisirs	274	72	26,2	79	28,6	196
Ventes et services	3 495	708	20,3	762	21,8	2 733
Grossistes	345	23	6,5	30	8,6	316
Détaillants	982	121	12,3	134	13,6	849
Aliments et boissons	515	48	9,3	51	9,9	464
Services de protection	220	119	54,3	130	59,2	90
Garderie et soutien à domicile	233	84	36,3	89	38,3	144
Voyages et hébergement	1 200	313	26,1	329	27,4	871
Métiers, transport et machinerie	1 794	654	36,5	693	38,7	1 101
Entrepreneurs et contremaîtres	120	33	27,4	36	30,4	84
Métiers de la construction	232	92	39,8	99	42,7	133
Autres métiers	673	265	39,4	280	41,6	393
Conducteurs de matériel de transport	490	175	35,8	183	37,4	306
Aides et manœuvres	280	89	31,8	95	33,9	185
Professions du secteur primaire	257	39	15,3	42	16,5	214
Professions du secteur de la production	1 211	448	37,0	478	39,5	733
Conducteurs de machines et monteurs	1 015	375	36,9	400	39,4	615
Manœuvres	197	74	37,4	79	40,0	118
Taille de l'entreprise						
Moins de 20 employés	4 345	541	12,5	602	13,9	3 743
20 à 99 employés	4 312	1 327	30,8	1 420	32,9	2 892
100 à 500 employés	2 804	1 171	41,8	1 247	44,5	1 557
Plus de 500 employés	1 605	884	55,1	932	58,1	673
Durée de l'emploi						
1 à 12 mois	2 961	432	14,6	498	16,8	2 462
Plus de 1 année à 5 années	4 407	1 004	22,8	1 089	24,7	3 318
Plus de 5 années à 9 années	1 629	479	29,4	508	31,2	1 121
Plus de 9 années à 14 années	1 475	611	41,5	644	43,7	831
Plus de 14 années	2 594	1 396	53,8	1 462	56,3	1 133
Situation d'emploi						
Permanent	11 374	3 504	30,8	3 736	32,8	7 637
Non permanent	1 692	420	24,8	465	27,5	1 228

Tableau 2A : Effectifs syndicaux et assujettissement selon le sexe et certaines caractéristiques, 2002 (suite)

	Hommes					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Profession						
Gestion	568	52	9,2	69	12,2	498
Affaires, finance et administration	700	191	27,3	205	29,2	495
Professionnels	154	26	17,1	30	19,3	124
Finance et administration	106	25	23,2	27	26,0	78
Personnel de bureau	440	140	31,9	147	33,5	293
Sciences naturelles et appliquées	697	169	24,3	186	26,7	511
Santé	103	58	56,6	61	59,5	41
Professionnels	23	7	30,8	8	35,9	15
Sciences infirmières	19	16	87,4	17	91,1	2
Personnel technique	37	21	56,3	22	58,5	15
Personnel de soutien	23	14	58,4	14	59,6	9
Sciences sociales et administration publique	338	188	55,6	200	59,2	138
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	134	44	32,8	47	35,4	87
Enseignants	204	144	70,6	153	74,9	51
Niveaux secondaire et primaire	111	97	87,0	99	89,5	12
Autres	93	48	51,0	54	57,5	40
Culture et loisirs	119	30	25,3	34	28,6	85
Ventes et services	1 467	334	22,8	362	24,7	1 105
Grossistes	208	12	5,8	16	7,9	192
Détaillants	311	34	10,8	39	12,5	272
Aliments et boissons	190	20	10,6	22	11,4	169
Services de protection	179	99	55,2	108	60,4	71
Garderie et soutien à domicile	15	7	43,8	7	45,6	8
Voyages et hébergement	563	163	28,9	170	30,2	393
Métiers, transport et machinerie						
Entrepreneurs et contremaîtres	1 684	627	37,2	664	39,4	1 020
Métiers de la construction	114	32	28,4	36	31,4	78
Autres métiers	227	92	40,3	98	43,2	129
Conducteurs de matériel de transport	642	257	40,0	271	42,2	371
Aides et manœuvres	454	164	36,0	171	37,6	283
Professions du secteur primaire	247	83	33,4	88	35,7	159
Professions du secteur de la production	212	36	16,9	38	18,1	173
Conducteurs de machines et monteurs	849	336	39,5	358	42,2	491
Manœuvres	730	287	39,3	305	41,8	424
	119	49	41,0	53	44,2	67
Taille de l'entreprise						
Moins de 20 employés	2 065	291	14,1	323	15,6	1 743
20 à 99 employés	2 268	636	28,0	688	30,3	1 580
100 à 500 employés	1 542	638	41,4	684	44,4	858
Plus de 500 employés	862	457	53,0	483	56,1	379
Durée de l'emploi						
1 à 12 mois	1 515	230	15,2	266	17,6	1 248
Plus de 1 année à 5 années	2 203	484	21,9	530	24,1	1 673
Plus de 5 années à 9 années	844	245	29,0	263	31,1	581
Plus de 9 années à 14 années	719	279	38,8	294	41,0	424
Plus de 14 années	1 457	784	53,8	825	56,6	632
Situation d'emploi						
Permanent	5 903	1 827	31,0	1 961	33,2	3 943
Non permanent	834	194	23,2	218	26,1	616

Tableau 2A : Effectifs syndicaux et assujettissement selon le sexe et certaines caractéristiques, 2002 (fin)

	Femmes					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Profession						
Gestion	313	28	9,0	36	11,6	277
Affaires, finance et administration	1 825	439	24,1	477	26,1	1 349
Professionnels	186	35	18,7	40	21,2	147
Finance et administration	577	123	21,4	135	23,4	442
Personnel de bureau	1 062	281	26,5	302	28,4	760
Sciences naturelles et appliquées	196	48	24,7	52	26,6	144
Santé	648	411	63,4	426	65,7	222
Professionnels	63	26	41,8	30	48,1	33
Sciences infirmières	244	200	81,7	204	83,4	40
Personnel technique	135	78	57,4	81	59,8	54
Personnel de soutien	206	108	52,3	111	53,9	95
Sciences sociales et administration publique	645	416	64,4	433	67,0	213
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	270	117	43,4	125	46,4	144
Enseignants	376	299	79,5	307	81,8	68
Niveaux secondaire et primaire	291	261	89,5	265	90,9	26
Autres	84	38	45,1	42	50,4	42
Culture et loisirs	155	42	26,8	45	28,7	111
Ventes et services	2 029	374	18,5	400	19,7	1 628
Grossistes	137	11	7,7	13	9,6	124
Détaillants	671	87	13,0	95	14,1	577
Aliments et boissons	325	28	8,5	30	9,1	296
Services de protection	41	20	50,3	22	54,1	19
Garderie et soutien à domicile	218	78	35,8	82	37,8	136
Voyages et hébergement	637	150	23,6	159	24,9	478
Métiers, transport et machinerie	110	28	25,1	30	27,0	80
Entrepreneurs et contremaîtres	6	F	F	F	F	5
Métiers de la construction	5	F	F	F	F	4
Autres métiers	31	8	26,9	9	28,8	22
Conducteurs de matériel de transport	35	11	32,4	12	35,2	23
Aides et manœuvres	33	7	19,7	7	20,8	26
Professions du secteur primaire	45	4	8,2	4	9,1	41
Professions du secteur de la production	362	113	31,1	120	33,2	242
Conducteurs de machines et monteurs	285	88	30,9	95	33,2	191
Manœuvres	77	25	31,8	26	33,3	52
Taille de l'entreprise						
Moins de 20 employés	2 280	250	11,0	279	12,3	2 000
20 à 99 employés	2 045	691	33,8	732	35,8	1 313
100 à 500 employés	1 262	533	42,3	562	44,6	699
Plus de 500 employés	743	428	57,6	449	60,4	294
Durée de l'emploi						
1 à 12 mois	1 446	202	14,0	232	16,0	1 214
Plus de 1 année à 5 années	2 204	521	23,6	559	25,4	1 645
Plus de 5 années à 9 années	785	235	29,9	245	31,3	540
Plus de 9 années à 14 années	756	333	44,0	349	46,2	407
Plus de 14 années	1 137	612	53,8	637	56,0	501
Situation d'emploi						
Permanent	5 470	1 676	30,6	1 776	32,5	3 695
Non permanent	859	226	26,4	247	28,8	612

Source : Enquête sur la population active

* *Employés syndiqués et non syndiqués, mais assujettis à une convention collective (par exemple, certains membres de groupes religieux).*

** *Employés ni syndiqués ni assujettis à une convention collective.*

Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé représentent tous les autres salariés.

Tableau 2B : Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2002

	Atlantique					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Total	**916**	**267**	**29,2**	**279**	**30,5**	**636**
Secteur†						
Public	248	177	71,4	183	73,8	65
Privé	667	90	13,5	96	14,4	571
Sexe						
Hommes	459	133	29,0	139	30,2	320
Femmes	457	134	29,4	141	30,8	316
Âge						
15 à 24 ans	153	10	6,8	12	7,9	141
25 à 54 ans	685	229	33,5	239	34,8	446
25 à 44 ans	468	137	29,3	144	30,8	324
45 à 54 ans	217	92	42,5	94	43,6	122
55 ans et plus	78	28	35,9	29	37,0	49
Niveau d'instruction						
Moins d'une 9e année	31	7	23,1	7	23,7	23
Études secondaires partielles	122	22	18,2	23	18,9	99
Diplôme d'études secondaires	175	40	22,8	41	23,7	133
Études postsecondaires partielles	83	16	18,8	17	20,1	67
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	344	117	33,9	122	35,4	223
Diplôme universitaire	160	66	41,0	69	43,1	91
Régime de travail						
Temps plein	767	239	31,2	249	32,5	517
Temps partiel	149	28	19,0	30	20,3	119
Branche d'activité						
Industries des biens	198	57	28,6	59	29,7	139
Agriculture	11	F	F	F	F	11
Ressources naturelles	28	8	28,1	8	29,3	20
Services publics	10	7	67,4	7	68,0	3
Construction	45	9	21,1	10	22,3	35
Fabrication	104	32	30,8	33	32,0	71
Industries des services	718	211	29,4	221	30,7	497
Commerce	158	9	5,9	10	6,3	148
Transport et entreposage	46	19	41,0	19	42,4	26
Finance, assurances, immobilier et location	40	2	5,5	3	6,7	37
Services professionnels, scientifiques et techniques	31	1	3,5	1	4,1	30
Gestion, administration et soutien	46	2	5,1	3	5,8	43
Services d'enseignement	75	55	73,6	57	76,1	18
Soins de santé et assistance sociale	120	67	55,8	69	57,4	51
Information, culture et loisirs	35	8	22,3	8	23,7	27
Hébergement et restauration	68	4	5,1	4	5,6	64
Autres services	32	3	7,8	3	8,7	29
Administrations publiques	67	41	62,1	44	65,8	23

Tableau 2B : Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2002 (suite)

	Québec					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Total	**3 118**	**1 139**	**36,5**	**1 260**	**40,4**	**1 858**
Secteur[1]						
Public	741	580	78,3	607	82,0	134
Privé	2 377	559	23,5	652	27,4	1 725
Sexe						
Hommes	1 635	621	38,0	691	42,3	944
Femmes	1 483	518	34,9	568	38,3	915
Âge						
15 à 24 ans	532	101	18,9	123	23,2	409
25 à 54 ans	2 301	925	40,2	1 014	44,1	1 287
25 à 44 ans	1 559	572	36,7	636	40,8	923
45 à 54 ans	742	353	47,5	378	51,0	364
55 ans et plus	285	113	39,7	122	42,7	163
Niveau d'instruction						
Moins d'une 9e année	163	53	32,6	59	36,2	104
Études secondaires partielles	373	116	31,0	129	34,7	244
Diplôme d'études secondaires	536	191	35,7	209	38,9	327
Études postsecondaires partielles	260	75	28,9	83	32,1	177
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	1 201	467	38,9	512	42,6	689
Diplôme universitaire	585	237	40,6	267	45,7	318
Régime de travail						
Temps plein	2 559	979	38,3	1 086	42,4	1 473
Temps partiel	559	160	28,6	173	31,0	386
Branche d'activité						
Industries des biens	837	328	39,2	361	43,1	476
Agriculture	26	F	F	2	7,2	24
Ressources naturelles	32	11	35,7	12	38,5	19
Services publics	30	23	76,5	23	78,7	6
Construction	117	60	51,3	65	55,7	52
Fabrication	631	232	36,8	258	40,9	373
Industries des services	2 281	811	35,6	899	39,4	1 383
Commerce	522	79	15,1	97	18,6	425
Transport et entreposage	126	60	47,1	65	51,1	62
Finance, assurances, immobilier et location	169	29	17,1	38	22,4	131
Services professionnels, scientifiques et techniques	151	9	5,9	14	9,3	137
Gestion, administration et soutien	91	20	22,1	25	27,7	66
Services d'enseignement	231	173	74,7	180	77,7	52
Soins de santé et assistance sociale	355	216	60,8	230	64,8	125
Information, culture et loisirs	137	43	31,6	48	35,0	89
Hébergement et restauration	185	18	10,0	22	11,7	163
Autres services	108	13	12,4	18	16,5	90
Administrations publiques	207	152	73,3	163	78,6	44

Tableau 2B : Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2002 (suite)

	Ontario					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Total	**5 188**	**1 378**	**26,6**	**1 459**	**28,1**	**3 729**
Secteur†						
Public	1 038	700	67,4	735	70,8	303
Privé	4 150	678	16,3	724	17,4	3 426
Sexe						
Hommes	2 671	718	26,9	763	28,6	1 908
Femmes	2 517	660	26,2	696	27,6	1 821
Âge						
15 à 24 ans	862	100	11,6	112	13,0	750
25 à 54 ans	3 821	1 125	29,4	1 187	31,1	2 634
25 à 44 ans	2 696	716	26,6	761	28,2	1 935
45 à 54 ans	1 125	409	36,3	427	37,9	698
55 ans et plus	505	153	30,4	160	31,7	345
Niveau d'instruction						
Moins d'une 9e année	121	34	28,1	35	29,1	86
Études secondaires partielles	643	130	20,1	135	20,9	509
Diplôme d'études secondaires	1 170	297	25,4	310	26,5	860
Études postsecondaires partielles	487	105	21,6	113	23,3	373
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	1 621	476	29,3	507	31,3	1 114
Diplôme universitaire	1 146	336	29,4	358	31,3	787
Régime de travail						
Temps plein	4 287	1 209	28,2	1 280	29,9	3 007
Temps partiel	901	169	18,8	179	19,9	722
Branche d'activité						
Industries des biens	1 430	414	28,9	436	30,5	994
Agriculture	32	F	F	F	F	31
Ressources naturelles	31	11	36,4	11	37,0	19
Services publics	51	33	65,8	35	68,5	16
Construction	236	74	31,3	78	33,2	157
Fabrication	1 080	295	27,3	311	28,7	770
Industries des services	3 758	964	25,7	1 023	27,2	2 735
Commerce	810	101	12,4	107	13,2	703
Transport et entreposage	234	87	37,1	91	38,7	144
Finance, assurances, immobilier et location	347	15	4,3	17	5,0	330
Services professionnels, scientifiques et techniques	286	9	3,2	13	4,4	274
Gestion, administration et soutien	195	23	12,0	25	12,8	170
Services d'enseignement	362	248	68,7	257	71,2	104
Soins de santé et assistance sociale	490	214	43,8	226	46,2	264
Information, culture et loisirs	245	48	19,5	51	20,7	194
Hébergement et restauration	328	19	5,8	20	6,2	308
Autres services	170	13	7,4	14	8,5	155
Administrations publiques	291	187	64,2	202	69,4	89

Tableau 2B : Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2002 (suite)

	Prairies					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Total	**2 246**	**604**	**26,9**	**649**	**28,9**	**1 597**
Secteur†						
Public	526	370	70,3	392	74,5	134
Privé	1 720	234	13,6	257	14,9	1 463
Sexe						
Hommes	1 164	283	24,3	307	26,4	857
Femmes	1 082	321	29,7	342	31,6	740
Âge						
15 à 24 ans	445	53	12,0	60	13,4	385
25 à 54 ans	1 587	483	30,4	516	32,5	1 071
25 à 44 ans	1 104	306	27,7	328	29,7	776
45 à 54 ans	483	176	36,5	188	38,9	295
55 ans et plus	214	68	31,7	73	34,2	141
Niveau d'instruction						
Moins d'une 9e année	48	8	17,8	9	18,9	39
Études secondaires partielles	306	49	16,2	53	17,2	253
Diplôme d'études secondaires	522	122	23,5	132	25,2	390
Études postsecondaires partielles	230	49	21,5	54	23,4	176
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	745	227	30,4	242	32,5	503
Diplôme universitaire	396	147	37,2	160	40,4	236
Régime de travail						
Temps plein	1 833	511	27,9	550	30,0	1 283
Temps partiel	414	93	22,5	100	24,1	314
Branche d'activité						
Industries des biens	531	112	21,1	123	23,1	409
Agriculture	32	F	F	F	F	31
Ressources naturelles	106	15	14,2	17	16,1	89
Services publics	28	14	50,2	15	52,9	13
Construction	132	27	20,4	30	22,8	102
Fabrication	233	56	24,0	60	25,7	173
Industries des services	1 715	491	28,7	526	30,7	1 188
Commerce	370	40	10,7	43	11,6	327
Transport et entreposage	131	47	35,6	49	37,4	82
Finance, assurances, immobilier et location	117	10	8,9	12	10,3	105
Services professionnels, scientifiques et techniques	111	4	3,8	6	5,0	105
Gestion, administration et soutien	64	6	9,0	6	10,1	57
Services d'enseignement	172	116	67,1	127	73,6	45
Soins de santé et assistance sociale	260	145	55,9	150	57,7	110
Information, culture et loisirs	101	27	26,7	29	28,5	72
Hébergement et restauration	172	7	4,2	8	4,6	164
Autres services	90	7	8,1	8	9,0	82
Administrations publiques	128	82	64,3	89	69,6	39

Tableau 2B : Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2002 (suite)

	Colombie-Britannique					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Total	**1 598**	**535**	**33,5**	**554**	**34,7**	**1 045**
Secteur†						
Public	355	279	78,7	288	81,1	67
Privé	1 244	256	20,6	266	21,4	978
Sexe						
Hommes	808	266	32,9	278	34,4	530
Femmes	790	269	34,1	276	34,9	514
Âge						
15 à 24 ans	273	37	13,6	40	14,7	233
25 à 54 ans	1 164	431	37,1	445	38,3	718
25 à 44 ans	801	268	33,4	277	34,6	524
45 à 54 ans	363	164	45,2	168	46,4	194
55 ans et plus	162	67	41,3	68	42,2	93
Niveau d'instruction						
Moins d'une 9e année	28	6	20,4	6	20,4	23
Études secondaires partielles	169	36	21,2	37	22,0	132
Diplôme d'études secondaires	379	117	30,9	121	32,0	258
Études postsecondaires partielles	198	52	26,2	54	27,2	144
Diplôme ou certificat d'études postsecondaires	518	205	39,6	210	40,6	308
Diplôme universitaire	305	119	39,0	125	41,1	180
Régime de travail						
Temps plein	1 251	435	34,8	451	36,0	800
Temps partiel	347	100	28,8	103	29,6	244
Branche d'activité						
Industries des biens	318	98	30,8	101	31,9	217
Agriculture	18	F	F	F	F	17
Ressources naturelles	30	10	34,5	11	35,5	20
Services publics	12	8	67,5	8	68,4	4
Construction	75	19	24,8	20	26,0	56
Fabrication	183	60	32,7	62	33,7	121
Industries des services	1 280	437	34,1	452	35,3	828
Commerce	270	41	15,3	43	16,0	227
Transport et entreposage	90	49	54,5	51	56,4	39
Finance, assurances, immobilier et location	91	12	13,2	12	13,4	79
Services professionnels, scientifiques et techniques	86	4	4,9	4	5,0	82
Gestion, administration et soutien	42	6	14,9	7	15,5	36
Services d'enseignement	128	89	69,5	94	73,0	35
Soins de santé et assistance sociale	188	122	64,9	124	65,9	64
Information, culture et loisirs	84	28	33,4	29	34,2	55
Hébergement et restauration	155	18	11,6	19	12,3	136
Autres services	61	7	10,8	7	11,7	54
Administrations publiques	85	60	71,1	63	74,4	22

Tableau 2B : Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2002 (suite)

	Atlantique					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Profession						
Gestion	54	6	11,8	8	14,0	47
Affaires, finance et administration	169	45	26,4	47	27,9	122
Professionnels	16	4	24,5	4	26,7	12
Finance et administration	46	10	22,5	11	24,1	35
Personnel de bureau	107	30	28,5	32	29,7	75
Sciences naturelles et appliquées	53	17	32,6	18	34,2	35
Santé	64	42	66,5	43	68,2	20
Professionnels	6	3	41,0	3	43,0	4
Sciences infirmières	24	21	85,8	21	87,3	3
Personnel technique	17	12	71,0	12	73,2	4
Personnel de soutien	17	7	43,9	8	45,2	9
Sciences sociales et administration publique	67	42	62,8	44	65,0	23
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	25	9	35,4	10	38,0	16
Enseignants	42	33	79,5	34	81,5	8
Niveaux secondaire et primaire	30	27	91,1	27	92,4	2
Autres	12	6	51,3	7	54,9	5
Culture et loisirs	17	4	24,3	4	26,3	12
Ventes et services	267	40	15,1	42	15,8	225
Grossistes	18	1	4,0	1	4,7	17
Détaillants	81	4	4,9	4	5,3	76
Aliments et boissons	39	3	8,5	3	9,0	35
Services de protection	15	6	41,8	7	43,6	8
Garderie et soutien à domicile	21	5	25,6	6	27,2	15
Voyages et hébergement	93	21	22,1	21	22,9	72
Métiers, transport et machinerie	134	44	33,1	46	34,3	88
Entrepreneurs et contremaîtres	7	2	25,8	2	27,8	5
Métiers de la construction	19	6	30,6	6	32,2	13
Autres métiers	45	17	38,6	18	39,8	27
Conducteurs de matériel de transport	40	13	33,6	14	34,3	26
Aides et manœuvres	23	6	25,5	6	27,1	17
Professions du secteur primaire	31	5	16,7	5	17,5	25
Professions du secteur de la production	60	21	34,8	21	36,0	38
Conducteurs de machines et monteurs	47	15	32,5	16	34,0	31
Manœuvres	13	6	42,8	6	43,4	7
Taille de l'entreprise						
Moins de 20 employés	366	51	13,9	54	14,8	311
20 à 99 employés	284	94	33,0	98	34,4	186
100 à 500 employés	177	74	41,8	76	43,3	100
Plus de 500 employés	89	49	54,9	51	57,1	38
Durée de l'emploi						
1 à 12 mois	230	28	12,4	33	14,1	198
Plus de 1 année à 5 années	280	57	20,4	60	21,4	220
Plus de 5 années à 9 années	102	32	31,3	33	32,6	69
Plus de 9 années à 14 années	101	41	40,3	42	41,4	59
Plus de 14 années	202	109	54,0	112	55,3	90
Situation d'emploi						
Permanent	736	228	30,9	236	32,0	500
Non permanent	180	40	22,1	44	24,2	136

Tableau 2B : Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2002 (suite)

	Québec					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Profession						
Gestion	179	17	9,5	29	16,1	150
Affaires, finance et administration	599	190	31,7	213	35,5	386
Professionnels	77	19	24,4	23	30,0	54
Finance et administration	188	53	28,3	61	32,2	128
Personnel de bureau	334	118	35,3	129	38,7	205
Sciences naturelles et appliquées	218	69	31,5	79	36,0	140
Santé	187	126	67,3	132	70,6	55
Professionnels	22	11	48,8	13	58,8	9
Sciences infirmières	61	54	87,8	55	90,5	6
Personnel technique	43	29	66,2	30	69,5	13
Personnel de soutien	61	33	54,1	34	55,8	27
Sciences sociales et administration publique	239	164	68,4	171	71,6	68
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	96	51	53,2	54	56,7	41
Enseignants	144	113	78,5	117	81,5	27
Niveaux secondaire et primaire	92	83	90,4	85	92,2	7
Autres	52	30	57,4	32	62,6	19
Culture et loisirs	78	25	31,8	29	36,5	50
Ventes et services	819	204	24,9	228	27,9	590
Grossistes	77	9	11,2	14	17,9	63
Détaillants	236	34	14,5	41	17,5	195
Aliments et boissons	126	14	10,7	15	12,1	111
Services de protection	56	38	69,0	40	71,6	16
Garderie et soutien à domicile	57	26	45,2	27	48,2	29
Voyages et hébergement	267	84	31,3	91	34,0	176
Métiers, transport et machinerie	414	188	45,5	206	49,8	207
Entrepreneurs et contremaîtres	24	6	25,6	8	33,5	16
Métiers de la construction	55	34	62,0	36	66,5	18
Autres métiers	161	78	48,3	85	52,7	76
Conducteurs de matériel de transport	113	45	40,1	49	43,3	64
Aides et manœuvres	61	25	41,3	28	45,7	33
Professions du secteur primaire	49	10	20,0	11	21,8	38
Professions du secteur de la production	335	147	43,8	162	48,3	173
Conducteurs de machines et monteurs	280	123	43,8	135	48,2	145
Manœuvres	54	24	44,1	26	48,8	28
Taille de l'entreprise						
Moins de 20 employés	975	142	14,5	169	17,3	806
20 à 99 employés	1 026	357	34,8	401	39,1	625
100 à 500 employés	696	363	52,2	394	56,7	301
Plus de 500 employés	421	277	65,9	295	70,1	126
Durée de l'emploi						
1 à 12 mois	669	121	18,1	148	22,1	521
Plus de 1 année à 5 années	998	286	28,7	326	32,7	672
Plus de 5 années à 9 années	371	133	35,7	145	39,0	226
Plus de 9 années à 14 années	366	170	46,5	186	50,8	180
Plus de 14 années	713	429	60,1	454	63,7	259
Situation d'emploi						
Permanent	2 664	988	37,1	1 092	41,0	1 573
Non permanent	453	152	33,4	168	37,0	286

Tableau 2B : Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2002 (suite)

	Ontario					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Profession						
Gestion	389	31	8,0	38	9,9	351
Affaires, finance et administration	1 038	205	19,8	221	21,3	817
Professionnels	160	23	14,6	25	15,9	134
Finance et administration	252	43	17,0	47	18,6	205
Personnel de bureau	626	139	22,2	148	23,7	478
Sciences naturelles et appliquées	377	73	19,3	79	21,0	298
Santé	264	138	52,1	144	54,5	120
Professionnels	31	8	26,3	9	30,0	22
Sciences infirmières	99	72	72,7	74	74,9	25
Personnel technique	58	22	38,6	24	41,1	34
Personnel de soutien	76	35	46,1	37	48,2	40
Sciences sociales et administration publique	377	224	59,4	233	61,8	144
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	155	55	35,6	60	38,6	95
Enseignants	222	169	76,1	173	78,1	49
Niveaux secondaire et primaire	163	144	88,3	146	89,5	17
Autres	59	25	42,5	28	46,7	31
Culture et loisirs	107	22	20,2	23	21,5	84
Ventes et services	1 300	241	18,5	256	19,7	1 044
Grossistes	145	7	4,8	8	5,4	137
Détaillants	366	46	12,4	48	13,2	318
Aliments et boissons	163	12	7,5	13	7,7	151
Services de protection	88	46	51,6	52	58,4	37
Garderie et soutien à domicile	78	22	28,4	23	29,8	55
Voyages et hébergement	459	108	23,6	112	24,5	347
Métiers, transport et machinerie	687	235	34,1	244	35,5	443
Entrepreneurs et contremaîtres	48	11	23,7	12	25,2	36
Métiers de la construction	79	30	38,1	33	40,9	47
Autres métiers	270	97	36,0	101	37,5	169
Conducteurs de matériel de transport	178	59	33,2	60	33,9	118
Aides et manœuvres	111	36	32,8	38	33,8	74
Professions du secteur primaire	65	9	14,3	10	14,6	56
Professions du secteur de la production	583	201	34,4	211	36,2	372
Conducteurs de machines et monteurs	492	171	34,7	179	36,5	312
Manœuvres	91	30	32,9	32	34,7	60
Taille de l'entreprise						
Moins de 20 employés	1 539	158	10,2	172	11,2	1 367
20 à 99 employés	1 684	449	26,6	472	28,0	1 212
100 à 500 employés	1 223	425	34,8	450	36,8	773
Plus de 500 employés	742	346	46,7	365	49,2	377
Durée de l'emploi						
1 à 12 mois	1 118	139	12,5	160	14,3	958
Plus de 1 année à 5 années	1 812	361	19,9	384	21,2	1 428
Plus de 5 années à 9 années	659	165	25,0	172	26,1	487
Plus de 9 années à 14 années	596	223	37,4	231	38,8	365
Plus de 14 années	1 002	490	48,9	512	51,1	491
Situation d'emploi						
Permanent	4 613	1 280	27,7	1 347	29,2	3 266
Non permanent	575	98	17,1	112	19,5	463

Tableau 2B : Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2002 (suite)

	Prairies					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Profession						
Gestion	155	15	9,9	19	12,4	136
Affaires, finance et administration	426	105	24,5	112	26,4	314
Professionnels	51	8	15,4	9	17,2	42
Finance et administration	118	23	19,3	25	20,9	94
Personnel de bureau	257	74	28,8	79	30,7	178
Sciences naturelles et appliquées	148	31	21,1	35	23,4	113
Santé	136	92	67,2	94	69,3	42
Professionnels	15	6	42,1	7	49,8	8
Sciences infirmières	45	38	85,0	39	86,2	6
Personnel technique	30	18	60,9	19	62,7	11
Personnel de soutien	46	29	62,2	29	63,4	17
Sciences sociales et administration publique	172	98	57,3	105	61,3	66
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	74	24	33,1	26	35,5	48
Enseignants	98	74	75,5	79	80,9	19
Niveaux secondaire et primaire	70	61	86,6	63	90,5	7
Autres	28	13	47,6	16	56,6	12
Culture et loisirs	38	10	26,0	11	28,5	27
Ventes et services	614	106	17,3	114	18,6	500
Grossistes	58	3	5,1	4	6,3	55
Détaillants	162	17	10,6	19	11,5	144
Aliments et boissons	101	7	6,6	7	6,9	94
Services de protection	35	17	47,2	19	53,3	17
Garderie et soutien à domicile	43	14	33,1	16	36,3	28
Voyages et hébergement	213	48	22,5	50	23,5	163
Métiers, transport et machinerie	344	98	28,4	105	30,5	239
Entrepreneurs et contremaîtres	26	8	30,0	8	31,4	18
Métiers de la construction	49	13	26,1	14	28,4	35
Autres métiers	118	37	31,4	39	33,2	79
Conducteurs de matériel de transport	99	30	30,5	33	32,8	67
Aides et manœuvres	52	10	19,2	11	21,2	41
Professions du secteur primaire	76	8	10,3	9	12,1	66
Professions du secteur de la production	137	41	30,1	44	32,3	93
Conducteurs de machines et monteurs	115	34	29,7	36	31,6	79
Manœuvres	22	7	32,6	8	35,4	14
Taille de l'entreprise						
Moins de 20 employés	828	95	11,5	106	12,9	722
20 à 99 employés	755	215	28,5	230	30,5	525
100 à 500 employés	428	166	38,8	178	41,6	250
Plus de 500 employés	235	127	54,2	134	57,2	100
Durée de l'emploi						
1 à 12 mois	576	83	14,3	92	16,0	484
Plus de 1 année à 5 années	783	164	21,0	179	22,9	604
Plus de 5 années à 9 années	274	73	26,6	77	28,3	196
Plus de 9 années à 14 années	216	83	38,4	89	41,1	127
Plus de 14 années	397	201	50,6	212	53,4	185
Situation d'emploi						
Permanent	1 974	534	27,1	572	29,0	1 402
Non permanent	272	69	25,5	77	28,2	195

Tableau 2B : Effectifs syndicaux et assujettissement selon la province et certaines caractéristiques, 2002 (fin)

	Colombie-Britannique					
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux		Assujettissement*		Employés non syndiqués**
		Total	Taux	Total	Taux	
	milliers	milliers	%	milliers	%	milliers
Profession						
Gestion	102	10	9,8	11	10,9	91
Affaires, finance et administration	293	86	29,4	88	30,2	204
Professionnels	37	7	19,9	8	21,4	29
Finance et administration	78	19	23,7	19	24,7	59
Personnel de bureau	178	60	33,9	61	34,4	117
Sciences naturelles et appliquées	97	28	28,4	28	28,9	69
Santé	99	72	72,3	73	73,2	27
Professionnels	12	6	48,5	6	53,1	5
Sciences infirmières	34	31	92,9	32	93,5	2
Personnel technique	25	18	71,0	18	71,7	7
Personnel de soutien	29	17	59,0	17	59,1	12
Sciences sociales et administration publique	128	76	58,9	80	62,0	49
Personnel du droit, des services sociaux et de la religion	53	21	40,0	22	42,1	31
Enseignants	75	54	72,4	57	76,0	18
Niveaux secondaire et primaire	48	43	89,2	43	89,8	5
Autres	27	11	42,3	14	51,3	13
Culture et loisirs	33	11	33,1	12	34,4	22
Ventes et services	496	117	23,7	122	24,6	374
Grossistes	47	3	7,1	3	7,2	44
Détaillants	136	20	14,5	21	15,4	115
Aliments et boissons	86	12	14,4	13	15,1	73
Services de protection	26	13	48,7	13	52,2	12
Garderie et soutien à domicile	33	17	50,4	17	50,7	17
Voyages et hébergement	167	53	31,4	54	32,4	113
Métiers, transport et machinerie	216	89	41,4	93	43,0	123
Entrepreneurs et contremaîtres	15	6	38,3	6	41,3	9
Métiers de la construction	30	10	32,3	10	33,7	20
Autres métiers	79	35	44,9	36	46,2	42
Conducteurs de matériel de transport	59	27	45,6	28	46,8	31
Aides et manœuvres	32	11	35,1	12	37,7	20
Professions du secteur primaire	36	7	20,4	8	21,4	29
Professions du secteur de la production	97	39	40,0	40	41,2	57
Conducteurs de machines et monteurs	81	32	39,5	33	40,8	48
Manœuvres	16	7	42,4	7	43,5	9
Taille de l'entreprise						
Moins de 20 employés	637	96	15,1	100	15,7	537
20 à 99 employés	563	212	37,6	219	38,9	344
100 à 500 employés	280	143	51,0	147	52,6	133
Plus de 500 employés	118	84	71,5	87	73,7	31
Durée de l'emploi						
1 à 12 mois	368	61	16,5	66	18,0	302
Plus de 1 année à 5 années	534	136	25,4	140	26,2	394
Plus de 5 années à 9 années	222	77	34,8	80	36,0	142
Plus de 9 années à 14 années	195	94	48,4	96	49,3	99
Plus de 14 années	280	168	59,9	172	61,5	108
Situation d'emploi						
Permanent	1 387	474	34,2	489	35,3	897
Non permanent	212	61	28,7	65	30,5	147

Source : Enquête sur la population active

* *Employés syndiqués et non syndiqués, mais assujettis à une convention collective (par exemple, certains membres de groupes religieux).*

** *Employés ni syndiqués ni assujettis à une convention collective.*

! *Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé représentent tous les autres salariés.*

Tableau 3 : Rémunération et heures habituelles moyennes selon le statut syndical et la situation d'emploi, 2002

	Canada				Atlantique			
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux	Assujettissement*	Employés non syndiqués**	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux	Assujettissement*	Employés non syndiqués**
Les deux sexes								
Rémunération horaire moyenne ($)	**17,66**	**20,55**	**20,51**	**16,30**	**14,61**	**18,65**	**18,60**	**12,86**
Employés à temps plein	18,82	21,01	20,98	17,71	15,46	18,85	18,82	13,84
Employés à temps partiel	12,40	17,74	17,58	10,71	10,22	16,95	16,77	8,56
Rémunération hebdomadaire moyenne ($)	**650,10**	**747,16**	**747,24**	**604,06**	**552,49**	**698,77**	**697,33**	**488,87**
Employés à temps plein	744,46	811,76	812,05	709,94	624,15	740,67	740,92	567,91
Employés à temps partiel	224,10	350,89	346,50	183,99	183,83	344,06	337,76	144,70
Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal	**35,6**	**36,0**	**36,1**	**35,3**	**36,7**	**37,4**	**37,4**	**36,4**
Employés à temps plein	39,6	38,7	38,8	40,0	40,5	39,5	39,6	40,9
Employés à temps partiel	17,4	19,3	19,2	16,8	17,4	20,1	19,9	16,8
Hommes								
Rémunération horaire moyenne ($)	**19,38**	**21,44**	**21,43**	**18,40**	**16,09**	**19,29**	**19,27**	**14,72**
Employés à temps plein	20,30	21,78	21,78	19,54	16,73	19,41	19,41	15,48
Employés à temps partiel	11,47	16,43	16,21	10,32	9,53	16,20	15,82	8,57
Rémunération hebdomadaire moyenne ($)	**758,68**	**828,31**	**829,02**	**725,07**	**653,43**	**771,37**	**772,36**	**601,88**
Employés à temps plein	824,24	863,38	864,62	803,62	701,77	788,61	791,55	659,74
Employés à temps partiel	195,47	308,60	302,72	169,25	156,71	312,32	298,39	135,03
Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal	**38,3**	**38,4**	**38,5**	**38,1**	**40,0**	**40,2**	**40,2**	**39,9**
Employés à temps plein	40,8	39,8	39,9	41,3	42,3	41,0	41,1	42,9
Employés à temps partiel	16,5	18,3	18,2	16,1	16,1	18,9	18,4	15,7
Femmes								
Rémunération horaire moyenne ($)	**15,82**	**19,61**	**19,52**	**14,08**	**13,12**	**18,01**	**17,93**	**10,97**
Employées à temps plein	16,90	20,02	19,95	15,35	13,94	18,20	18,14	11,84
Employées à temps partiel	12,79	18,14	18,01	10,89	10,48	17,11	16,98	8,55
Rémunération hebdomadaire moyenne ($)	**534,51**	**660,95**	**659,16**	**475,97**	**451,21**	**627,00**	**623,43**	**374,56**
Employées à temps plein	641,19	745,74	743,99	588,71	531,13	685,35	682,73	455,61
Employées à temps partiel	236,17	363,68	360,03	190,81	194,01	350,58	346,33	148,78
Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal	**32,7**	**33,4**	**33,4**	**32,3**	**33,4**	**34,7**	**34,7**	**32,8**
Employées à temps plein	38,0	37,3	37,4	38,3	38,2	37,7	37,7	38,4
Employées à temps partiel	17,8	19,6	19,6	17,1	17,9	20,3	20,3	17,2

Tableau 3 : Rémunération et heures habituelles moyennes selon le statut syndical et la situation d'emploi, 2002 (suite)

	Québec				Ontario			
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux	Assujettissement*	Employés non syndiqués**	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux	Assujettissement*	Employés non syndiqués **
Les deux sexes								
Rémunération horaire moyenne ($)	**16,97**	**19,70**	**19,60**	**15,19**	**18,56**	**21,45**	**21,45**	**17,43**
Employés à temps plein	17,86	19,90	19,82	16,41	19,93	22,09	22,11	19,00
Employés à temps partiel	12,94	18,46	18,22	10,56	12,03	16,84	16,71	10,87
Rémunération hebdomadaire moyenne ($)	**606,54**	**698,37**	**697,22**	**545,08**	**691,46**	**794,72**	**795,77**	**650,65**
Employés à temps plein	685,38	749,04	747,65	639,46	792,27	861,92	863,56	761,92
Employés à temps partiel	245,42	387,89	381,03	184,47	211,75	313,79	310,81	187,20
Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal	**34,8**	**35,3**	**35,4**	**34,4**	**35,8**	**36,6**	**36,6**	**35,5**
Employés à temps plein	38,5	37,8	37,9	38,9	39,8	39,1	39,2	40,0
Employés à temps partiel	18,1	20,3	20,2	17,1	17,1	18,5	18,4	16,7
Hommes								
Rémunération horaire moyenne ($)	**18,37**	**20,24**	**20,21**	**17,02**	**20,40**	**22,40**	**22,43**	**19,59**
Employés à temps plein	19,09	20,47	20,45	18,02	21,46	22,81	22,86	20,86
Employés à temps partiel	12,04	17,11	16,76	10,30	11,20	15,34	15,19	10,46
Rémunération hebdomadaire moyenne ($)	**696,90**	**761,65**	**762,14**	**649,12**	**802,10**	**873,69**	**875,43**	**772,76**
Employés à temps plein	752,29	792,19	792,49	720,65	872,69	908,27	911,30	856,09
Employés à temps partiel	214,85	337,51	329,73	172,57	185,83	274,59	269,51	170,43
Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal	**37,3**	**37,6**	**37,7**	**37,0**	**38,3**	**38,8**	**38,8**	**38,1**
Employés à temps plein	39,6	38,9	39,0	40,2	40,8	40,0	40,0	41,2
Employés à temps partiel	17,0	19,1	19,1	16,3	16,2	17,6	17,5	16,0
Femmes								
Rémunération horaire moyenne ($)	**15,44**	**19,04**	**18,86**	**13,32**	**16,60**	**20,41**	**20,37**	**15,16**
Employées à temps plein	16,19	19,07	18,89	14,37	17,99	21,17	21,14	16,67
Employées à temps partiel	13,32	18,93	18,73	10,69	12,40	17,29	17,18	11,07
Rémunération hebdomadaire moyenne ($)	**506,94**	**622,48**	**618,27**	**437,77**	**574,05**	**708,76**	**708,39**	**522,72**
Employées à temps plein	595,62	686,51	681,91	537,37	690,33	802,55	802,08	643,36
Employées à temps partiel	258,62	405,69	399,21	190,05	223,11	325,63	323,74	195,13
Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal	**32,1**	**32,6**	**32,7**	**31,7**	**33,2**	**34,2**	**34,3**	**32,8**
Employées à temps plein	36,9	36,2	36,3	37,4	38,4	38,0	38,1	38,6
Employées à temps partiel	18,5	20,7	20,6	17,5	17,4	18,7	18,7	17,1

Tableau 3 : Rémunération et heures habituelles moyennes selon le statut syndical et la situation d'emploi, 2002 (fin)

	Prairies				Colombie-Britannique			
	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux	Assujettissement*	Employés non syndiqués**	Ensemble des employés	Effectifs syndicaux	Assujettissement*	Employés non syndiqués **
Les deux sexes								
Rémunération horaire moyenne ($)	**17,11**	**19,75**	**19,81**	**16,01**	**18,58**	**21,90**	**21,90**	**16,81**
Employés à temps plein	18,27	20,26	20,34	17,39	19,84	22,54	22,58	18,30
Employés à temps partiel	11,93	16,96	16,88	10,37	14,01	19,10	18,95	11,93
Rémunération hebdomadaire moyenne ($)	**642,41**	**725,44**	**729,29**	**607,10**	**667,51**	**777,23**	**779,34**	**608,21**
Employés à temps plein	739,21	796,51	801,14	712,69	782,87	870,48	873,54	731,77
Employés à temps partiel	213,64	335,84	332,95	175,80	251,61	370,38	366,12	203,41
Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal	**36,1**	**36,2**	**36,3**	**36,1**	**34,6**	**35,0**	**35,0**	**34,4**
Employés à temps plein	40,4	39,2	39,3	40,8	39,4	38,6	38,7	39,8
Employés à temps partiel	17,3	19,4	19,3	16,7	17,4	19,0	18,9	16,7
Hommes								
Rémunération horaire moyenne ($)	**19,14**	**21,35**	**21,40**	**18,33**	**20,24**	**22,79**	**22,81**	**18,90**
Employés à temps plein	20,10	21,72	21,76	19,46	21,27	23,34	23,39	20,10
Employés à temps partiel	10,56	15,54	15,62	9,65	13,11	17,60	17,36	11,60
Rémunération hebdomadaire moyenne ($)	**771,48**	**846,96**	**850,46**	**743,14**	**781,45**	**870,10**	**872,47**	**733,78**
Employés à temps plein	837,69	881,11	884,18	819,93	861,77	928,42	932,39	822,81
Employés à temps partiel	178,23	302,25	304,40	155,45	224,65	317,08	309,65	194,41
Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal	**39,3**	**39,3**	**39,4**	**39,2**	**37,5**	**37,7**	**37,8**	**37,4**
Employés à temps plein	41,8	40,6	40,7	42,3	40,5	39,8	40,0	40,8
Employés à temps partiel	16,3	18,4	18,5	16,0	16,6	17,7	17,5	16,3
Femmes								
Rémunération horaire moyenne ($)	**14,92**	**18,34**	**18,37**	**13,32**	**16,87**	**21,02**	**20,99**	**14,66**
Employées à temps plein	15,84	18,68	18,76	14,39	17,99	21,55	21,56	15,93
Employées à temps partiel	12,47	17,27	17,15	10,70	14,38	19,61	19,51	12,07
Rémunération hebdomadaire moyenne ($)	**503,50**	**618,34**	**620,27**	**449,59**	**550,99**	**685,56**	**685,62**	**478,71**
Employées à temps plein	607,81	704,39	708,64	557,89	680,63	799,00	799,66	611,67
Employées à temps partiel	227,58	343,18	339,20	185,17	262,81	388,54	385,95	207,41
Heures hebdomadaires habituelles moyennes, emploi principal	**32,7**	**33,4**	**33,5**	**32,4**	**31,6**	**32,2**	**32,2**	**31,3**
Employées à temps plein	38,4	37,8	37,8	38,7	37,9	37,1	37,1	38,4
Employées à temps partiel	17,7	19,6	19,5	17,0	17,7	19,4	19,4	16,9

Source : Enquête sur la population active

* *Employés syndiqués et non syndiqués, mais assujettis à une convention collective (par exemple, certains membres de groupes religieux).*

** *Employés ni syndiqués ni assujettis à une convention collective.*

Tableau 4 : Principaux accords salariaux, inflation et conflits de travail

Année	Augmentation annuelle moyenne des taux de rémunération de base*			Variation annuelle de l'indice des prix à la consommation*	Conflits de travail et temps perdu			
	Employés du secteur public**	Employés du secteur privé**	Ensemble des employés		Grèves et lock-out	Travailleurs concernés	Jours-personnes non travaillés	Proportion du temps de travail estimé
			%			milliers	milliers	%
1980	*10,9*	*11,7*	*11,1*	*10,1*	1 028	439	9 130	0,37
1981	*13,1*	*12,6*	*13,0*	*12,4*	1 049	341	8 850	0,35
1982	*10,4*	*9,5*	*10,2*	*10,9*	679	464	5 702	0,23
1983	*4,6*	*5,5*	*4,8*	*5,8*	645	329	4 441	0,18
1984	*3,9*	*3,2*	*3,6*	*4,3*	716	187	3 883	0,15
1985	*3,8*	*3,3*	*3,7*	*4,0*	829	162	3 126	0,12
1986	*3,6*	*3,0*	*3,4*	*4,1*	748	484	7 151	0,27
1987	*4,1*	*3,8*	*4,0*	*4,4*	668	582	3 810	0,14
1988	*4,0*	*5,0*	*4,4*	*4,0*	548	207	4 901	0,17
1989	*5,2*	*5,2*	*5,2*	*5,0*	627	445	3 701	0,13
1990	*5,6*	*5,7*	*5,6*	*4,8*	579	270	5 079	0,17
1991	*3,4*	*4,4*	*3,6*	*5,6*	463	253	2 516	0,09
1992	*2,0*	*2,6*	*2,1*	*1,5*	404	150	2 110	0,07
1993	*0,6*	*0,8*	*0,7*	*1,8*	381	102	1 517	0,05
1994	...	*1,2*	*0,3*	*0,2*	374	81	1 607	0,06
1995	*0,6*	*1,4*	*0,9*	*2,2*	328	149	1 583	0,05
1996	*0,5*	*1,7*	*0,9*	*1,6*	330	282	3 351	0,11
1997	*1,1*	*1,8*	*1,5*	*1,6*	284	258	3 610	0,12
1998	*1,6*	*1,8*	*1,7*	*0,9*	381	244	2 444	0,08
1999	*2,0*	*2,7*	*2,2*	*1,7*	413	159	2 443	0,08
2000	*2,5*	*2,4*	*2,5*	*2,7*	379	143	1 657	0,05
2001	*3,3*	*3,0*	*3,2*	*2,6*	381	221	2 204	0,07
2002	*2,9*	*2,6*	*2,8*	*2,2*	293	169	3 033	0,09
2003	*3,0*	*2,3*	*2,8*	*4,1*				

Sources : Division des prix; Développement des ressources humaines Canada, Direction de l'information sur les milieux de travail
Nota : Les principaux accords salariaux concernent les conventions auxquelles sont associés au moins 500 employés.
* *Les données de 2003 ont trait à la période de janvier à avril seulement.*
** *Les employés du secteur public travaillent dans les ministères et les organismes gouvernementaux, dans les sociétés de la Couronne ou dans les écoles, les hôpitaux et les autres établissements financés par l'État. Les employés du secteur privé représentent tous les autres salariés.*

Sources des données

Les données sur les effectifs syndicaux et sur les taux de syndicalisation et d'assujettissement selon diverses caractéristiques sociodémographiques, y compris les salaires, sont tirées de l'Enquête sur la population active. On peut obtenir des renseignements plus détaillés auprès de Marc Lévesque, Division de la statistique du travail, Statistique Canada, au (613) 951-4090.

Les données sur les grèves, les lock-out et les jours de travail perdus ainsi que celles concernant les principaux accords salariaux ont été fournies par Développement des ressources humaines Canada (DRHC). On peut obtenir plus de renseignements au sujet de ces statistiques auprès d'Angèle Charbonneau, Direction de l'information sur les milieux de travail, DRHC, au 1 800 567-6866.